

RAPPORT SUR L'ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE CLIMAT



Rapport décembre 2023

Exercice 2023

65 rue de Monceau 75008 PARIS - 01 83 79 04 98

contact@monceau-am.com - www.monceau.com

SAS - RCS : Paris B 802 985 960



Sommaire

- I- Démarche générale de Monceau AM sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et la qualité de gouvernance (ESG)

- II- Moyens Humains déployés par l'entité

- III- Démarche de prise en compte des critères environnementaux au niveau de la gouvernance de l'entité

- IV- Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

- V- Taxonomie européenne et combustibles fossiles

- VI- Prise en compte des critères ESG dans la gestion

- VII- Stratégie d'alignement à l'accord de Paris et à la stratégie nationale bas-Carbone.

- VIII- Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

- IX- Intégration des risques ESG

- X- Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)



Préambule

Conformément à l'article 29 de la Loi Energie-Climat du 8 novembre 2019 et de son décret d'application du 27 mai 2021, la loi énergie-climat a fixé des objectifs ambitieux en matière de politique climatique et énergétique française. Elle comporte 69 articles et se fixe pour objectif une neutralité carbone en 2050 afin de répondre à l'urgence climatique et à l'Accord de Paris. Ce dernier porte sur la sortie progressive des énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables ; la lutte contre les passoires thermiques ; la mise en place d'outils de pilotage, de gouvernance et d'évaluation de la politique climatique ; la régularisation du secteur de l'électricité et du gaz.

La loi énergie-climat s'inscrit dans l'évolution réglementaire axée sur la prise en compte des enjeux climatique. Elle vient compléter la loi promulguée le 17 août 2015 portant sur la transition énergétique pour la croissance verte ainsi que sur le plan d'accompagnement permettant à la France de lutter contre le dérèglement climatique et la préservation de l'environnement.

Le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat, publié le 27 mai 2021 pris en application de l'article L.533-22-1 du code monétaire et financier, définit le reporting extra-financier des acteurs de marché. Ce décret porte sur la politique d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et expose sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Les investisseurs institutionnels sont concernés par ce décret qui encourage les entreprises à plus de transparence vis-à-vis de leur alignement en faveur de la transition bas carbone.

Les investisseurs institutionnels doivent établir une évaluation quantitative de leur contribution, par le biais des actifs détenus, au financement de la transition énergétique et de l'économie verte avec pour objectif de limiter le réchauffement climatique à +2°C. d'ici à 2025.

La prise en compte de l'exposition aux risques climatiques notamment les émissions de gaz à effet de serre associés aux actifs détenus, ainsi que l'objectif international portant sur la limitation du réchauffement climatique et l'atteinte des objectifs portant sur la transition énergétique et écologique qui relèvent de la prise en compte des objectifs environnementaux.

Les informations relatives aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance sont mentionnées au II de l'article L.533-22-1.

Monceau Asset Management établit le présent rapport concernant sa stratégie en matière d'investissement responsable.

Conformément à son objet social, Monceau Asset Management a pour objectif de continuer à étendre l'état d'esprit long terme dans l'industrie financière, en sa qualité de membre des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

La politique d'investissement responsable ainsi que la politique de vote et d'engagement de Monceau Asset Management sont en adéquation avec celle établie par son Groupe d'appartenance, le Groupe Monceau Assurance, et ce notamment afin de promouvoir une approche harmonisée de l'investissement responsable.



I- Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères ESG

Démarche générale

Monceau Asset Management est une société de gestion de portefeuille indépendante ayant depuis 2020 comme associé unique SARP Europe (Groupe Monceau Assurances). Deux acteurs de premier plan dans le domaine de l'asset management et l'assurantiel français.

Fondée en 2014, Monceau Asset Management, Vestathena à sa création, tire profit de l'expertise et de l'expérience de ses collaborateurs. Spécialisée dans les actions européennes en titres vifs, MONCEAU AM a développé, la Multigestion grâce à l'expérience de son Président dans cette gestion.

Monceau Asset Management incarne un esprit entrepreneurial dans sa stratégie de développement et innovant dans le choix de ses investissements, reposant ainsi sur la solide expérience de ses collaborateurs. Monceau Asset Management a une vision long terme dans ses choix d'investissements afin de proposer à tous ses clients, son expertise et son expérience sur les marchés financiers.

Historique ESG



En tant qu'investisseur responsable, Monceau Asset Management est conscient des enjeux environnementaux et des défis à venir sur les risques environnementaux. C'est pourquoi elle a à cœur de faire évoluer son dispositif d'investissement afin de répondre d'une part aux exigences de ses clients en matière d'investissement vert et d'autre part pour être conforme à la réglementation en matière d'ESG.

En plus des paramètres portant sur sa stratégie d'investissement, Monceau Asset Management, prend en compte des facteurs à dimension :



Environnemental

- Transports
- Gestion de l'eau et des déchets
- Emission de gaz à effet de serre
- Pollution de l'aire et de l'eau

Social

- Conditions de travail, santé & sécurité
- Droits de l'Homme
- Gestion de la chaîne d'approvisionnement
- Relation avec les clients

Gouvernance

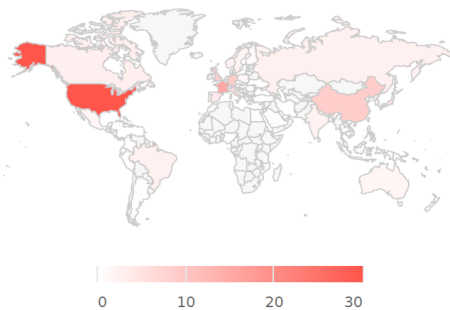
- Droits des actionnaires
- Lutte contre la corruption
- Indépendance
- Transparence
- Culture et éthique

Monceau Asset Management privilégie les facteurs ESG qu'elle considère être les plus importants et susceptibles d'avoir un impact sur les entreprises.

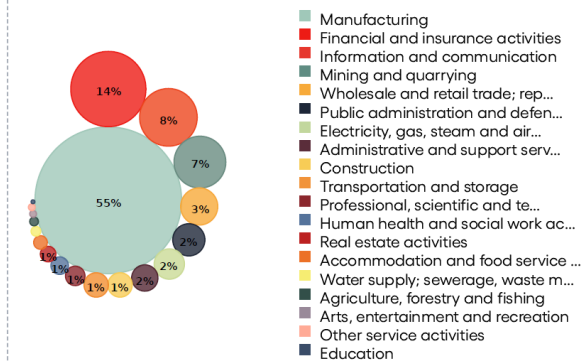
Mentions obligatoires de l'alinéa II

Répartition géographique et sectorielle, taux de couverture

Investissements mondiaux en 2023, M€



Investissements par section NACE en 2023, M€*



*Hors obligations vertes

Montants investis	Montants analysables	Couverture CIA	Couverture BIA Impact	Couverture BIA Dependencies	Couverture CRIS
EUR 906.30m	EUR 825.86m	98.9%	97.4%	97.3%	97.7%

*La répartition géographique et sectorielle des investissements est donnée en fonction de la couverture sur la méthodologie CIA.
Monceau - Positions globales CO2

carbon4 | finance

13

Depuis la création et jusqu'à aujourd'hui, notre engagement demeure le même : dépasser les attentes en ayant une gestion proactive et soucieuse des risques financiers, toujours dans l'intérêt de nos porteurs.





La Multigestion

La compétence de MONCEAU AM dans la multigestion s'appuie sur une méthode propriétaire qui allie une approche orientée sur l'analyse de la Société de gestion et le fonds mais également sur le gérant. Notre singularité réside dans notre aptitude à prendre en compte une variété d'aspects dans notre processus de sélection, notamment :

- L'utilisation d'outils quantitatifs pour évaluer les performances passées, les risques, la régularité et la persistance des rendements.
- L'analyse des ratios des portefeuilles pour identifier les forces et les faiblesses.
- Une évaluation approfondie des qualités personnelles et professionnelles des gestionnaires, incluant leur personnalité, leurs compétences émotionnelles et leur intégrité, ainsi que leur capacité à exécuter une stratégie à long terme.
- Une étude minutieuse de la société de gestion, prenant en compte des facteurs tels que la taille de l'entreprise, la qualité du management, la stratégie et les ressources allouées à la recherche et à la gestion des portefeuilles, ainsi que le contrôle des opérations.

Cette approche exhaustive nous permet de sélectionner avec discernement les gestionnaires et les stratégies les plus adaptés, afin de créer des portefeuilles diversifiés et performants pour nos investisseurs.



Jacques TEBEKA

*Gérant des fonds MMG Action Internationales
et MMG Actions Europe*

« Chez MONCEAU AM, nous investissons avant tout dans des gérants. Notre expertise en sélection s'appuie sur une démarche rigoureuse qui se décline en analyse de la société de gestion, une analyse du processus de gestion et des performances du fonds et enfin, une analyse comportementale du gérant.

Cette approche nous permet d'identifier les gestionnaires capables de naviguer avec succès à travers les différents cycles des marchés financiers, assurant ainsi des portefeuilles robustes et performants pour nos investisseurs. »



La gestion actions

MONCEAU AM a développé, avec l'aide de ses gérants expérimentés, une expertise reconnue dans la gestion des actions depuis sa création. En tant que spécialiste du *stock-picking*, nous adoptons une perspective européenne en matière d'investissement à long terme. Notre offre se matérialise à travers trois fonds ouverts :

DENIM : Fonds actions de la zone euro, investissant dans des entreprises de toutes tailles, avec une approche de gestion équilibrée.

ANTHRACITE : Fonds actions européennes axé sur les petites et moyennes capitalisations.

HANSEATIQUE : Fonds d'actions investissant dans des entreprises de toutes tailles, opérant dans l'univers de l'Europe du Nord.

Cette offre s'appuie sur une connaissance approfondie des entreprises. Nous considérons les particularités des secteurs dans lesquels l'entreprise évolue et leurs facteurs structurels, la position concurrentielle de la société, sa place dans la chaîne de valeur. Nous cherchons à comprendre en profondeur l'historique de la société, ses activités, sa stratégie, son organisation opérationnelle et surtout la valeur réelle de ses actifs. Nous menons une analyse précise de ses opérations, ses sources de financement et sa politique d'investissement.

De plus, une grande exigence au niveau du management est primordiale. Nous rencontrons les dirigeants et étudions leurs parcours, leurs succès et leurs échecs. Nous sommes sensibles à la stabilité et à la cohésion des équipes de direction, gage selon la philosophie de MONCEAU Asset Management de réussite sur le long terme. La qualité du management est un élément déterminant de la prospérité d'une entreprise. Nous sommes attentifs à l'application de solides principes de gouvernance.

Enfin, notre sélection de titres est fondée sur des perspectives de croissance. Nous recherchons des titres dont le prix est significativement inférieur à la valeur intrinsèque. La valeur ajoutée de nos analyses consiste à rendre visible la prime de qualité afférente aux entreprises ciblées. Nous analysons les perspectives des entreprises notamment par la croissance de la production, des ventes, des ressources disponibles et des bénéfices escomptés sur longue période.



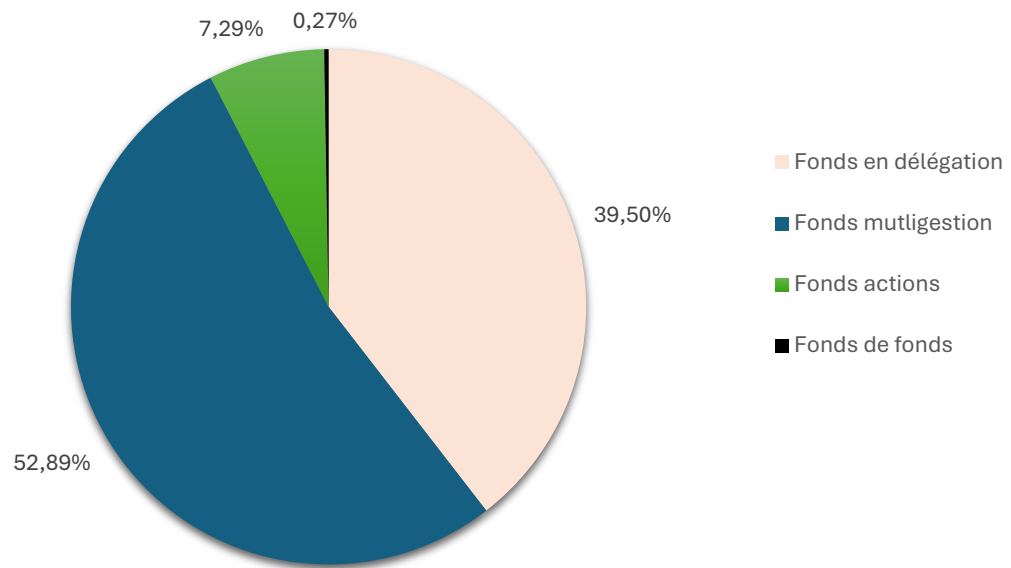
Florent Druel

Co-Gérant des fonds Denim, Hanséatique, Anthracite pour les fonds actions et Gérant des fonds MMG Patrimoine, MMG Convertibles, MMG Inflation pour la multigestion.

« Notre stratégie repose sur une approche patiente, fondée sur la croyance qu'à long terme le marché détecte le vrai poids économique des actifs financiers. Cette approche modeste, essayant toujours de rester à l'intérieur de nos compétences, nous permet de déceler la valeur des sociétés et d'apporter la valeur sociale à l'investissement. »



Répartition par classe d'actifs



Encours des fonds de Monceau AM au 29 décembre 2023 :

Nom du fonds	Encours (en millions d'euros)
Monceau Marché Monétaire	714
Monceau Europe	679
MMG Actions Europe	169
Hanséatique	81
MMG Actions Internationales	57
MMG Convertibles	64
Denim	53
MMG Finance Verte	6
MMG Epargne Solidaire	5
Anthracite	3
MMG Inflation	12
Monceau Global	0,5
MMG Patrimoine	13

Classification ESG des fonds

En qualité d'investisseurs, nous sommes pleinement conscients de l'évolution du paysage financier vers une prise en compte croissante des responsabilités sociale et environnementales. Nous avons suivi de près les avancées significatives dans le domaine de la finance durable, telles que les exigences de matière de reporting SFDR, la taxonomie verte de l'UE, la directive sur les marchés d'instruments financiers (MifID II) et les recommandations du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD). Ces initiatives visent à établir des normes strictes en matière de finance durable.

Conscient de l'importance pour nos clients de notre adhésion à ces normes de durabilité, ainsi qu'aux labels nationaux (label ISR). Nous entreprenons des actions concrètes afin d'intégrer les critères ESG sur l'ensemble de notre gamme dans les années à venir. Ceci afin de répondre aux exigences spécifiques de nos clients et de garantir notre engagement envers la durabilité.

L'application du règlement SFDR chez Monceau AM :

Un Engagement pour la Transparence Financière

Le règlement SFDR, en vigueur depuis le 10 mars 2021, représente une avancée majeure dans le domaine de la transparence financière et de la durabilité. Le Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) vise à accroître les obligations de transparence en matière d'ESG (Environnement, Social, Gouvernance) pour les acteurs du marché financier, les incitant à prendre en compte ces critères dans leurs décisions d'investissement. Son objectif est de standardiser les informations et la publication des données sur la durabilité des placements, contribuant ainsi à limiter le phénomène de "greenwashing".

Pour évaluer le degré de durabilité des produits financiers, le SFDR a établi une classification en trois catégories distinctes :

- **Article 6** : Il s'agit des fonds qui n'intègrent aucune forme de durabilité dans leur processus d'investissement. Ces fonds pourraient même inclure des actions de sociétés actuellement exclues par les fonds ESG, telles que celles impliquées dans l'industrie du tabac ou les producteurs de charbon thermique.
- **Article 8** : Ces fonds financiers mettent en avant les caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de celles-ci. Cependant, pour être classés en tant que tels, il est requis que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance.
- **Article 9** : Les fonds de cette catégorie intègrent et mesurent des indicateurs d'impact, plaçant ainsi la durabilité au cœur de la décision d'investissement.

Au sein de Monceau Asset Management, nous nous engageons à appliquer au mieux les exigences du règlement européen SFDR. Nous avons ainsi déterminé la classification SFDR de chaque fonds dont nous assurons la gestion.



Au 31 décembre 2023, la société de gestion gérait :

- 3 fonds actions
- 2 SICAVs dont 1 fonds est Article SFDR 9 et 2 fonds Article 8 (1 de ces deux fonds a un encours sous gestion de plus de 500 millions d'euros)
- 2 fonds (FIA) dédiés

Classification de notre gamme de fonds :

<i>Nom du fonds</i>	<i>Article SFDR</i>	<i>Part des encours (%) au 31/12/2023</i>
<i>Monceau Marché Monétaire</i>	<i>8</i>	<i>39%</i>
<i>Monceau Europe</i>	<i>6</i>	<i>37%</i>
<i>MMG Actions Europe</i>	<i>6</i>	<i>9%</i>
<i>Hanséatique</i>	<i>6</i>	<i>5%</i>
<i>MMG Actions Internationales</i>	<i>6</i>	<i>4.21%</i>
<i>MMG Convertibles</i>	<i>6</i>	<i>3.71%</i>
<i>Denim</i>	<i>6</i>	<i>0.63%</i>
<i>MMG Finance Verte</i>	<i>9</i>	<i>0.48%</i>
<i>MMG Epargne Solidaire</i>	<i>8</i>	<i>0.27%</i>
<i>Anthracite</i>	<i>6</i>	<i>0.21%</i>
<i>MMG Inflation</i>	<i>6</i>	<i>0.69%</i>
<i>Monceau Global</i>	<i>6</i>	<i>0.03%</i>
<i>MMG Patrimoine</i>	<i>6</i>	<i>0.69%</i>

Communication aux investisseurs

Monceau Asset Management publie des informations sur sa politique d'investissement responsable sur les supports suivants :

- Le site interne de Monceau Asset Management sur lequel nous publions différents types de contenus en lien avec notre politique d'investissement responsable
- La politique d'investissement du fonds Finance Verte et du fonds Epargne Solidaire visible sur le site internet
- Le rapport article 29
- La politique de vote et d'engagement
- Les codes de transparences pour certains fonds
- Un rapport en matière de durabilité pour le fonds Finance Verte



Délégation de gestion au sein de Monceau AM

Les placements nécessitant des ressources, des compétences et des connaissances spécifiques que MONCEAU Asset Management ne possède pas en interne, sont confiés à des sociétés de gestion spécialisées.

Cette délégation de gestion permet à MONCEAU AM de s'appuyer sur l'expertise et l'expérience de ces sociétés spécialisées dans des domaines précis. Chaque société de gestion délégataire bénéficie des ressources et de la maîtrise nécessaire à la gestion qui lui est confiée sous le regard attentif de MONCEAU AM. Cette stratégie garantit que les placements sont gérés avec le plus haut niveau de compétence et de professionnalisme, maximisant ainsi les opportunités de rendement et minimisant les risques pour les investisseurs.

Les fonds de Monceau Asset Management détenant une approche ESG

Notre Société de gestion a fait le choix de déléguer la gestion de deux de ses fonds afin de bénéficier de l'expertise de chacune de ces sociétés de gestion toutes deux attentives dans l'intégration des critères ESG.

Ainsi au 31/12/2023, le fonds monétaire, Monceau Marché Monétaire, était délégué à la société de gestion Palatine AM et le fonds MMG Finance Verte (Labellisé ISR) à la société Montpensier Finance. Par ailleurs le fonds MMG Epargne Solidaire est nourricier d'un fonds maître labellisé Epargne Solidaire, et géré par la société OFI Invest.

Au 31/12/2023, les actifs sous gestion de MONCEAU AM étaient répartis à hauteur de 52,89 % sur de la multigestion, dont 100% de ces fonds sont exclusivement investis par des entités du Groupe Monceau Assurances, 7,29% sont investis dans des actions en titres vifs et 39,77 % des encours sont soit sous délégation de gestion soit investis dans un maître nourricier. A cette même date la société de gestion ne gèrait aucun mandat de gestion au sens de la Directive n° 2004/39/CE (Directive MIF).

MONCEAU AM a développé en interne des outils d'analyse et fait progressivement évoluer sa gestion et sa gamme en matière ESG. MONCEAU AM a toujours pour objectif de développer ses fonds vers SFDR 8 d'ici à 2025.

Au 31 décembre 2023, le montant dédié à l'ESG représente moins de 1 % de l'actif total des encours sous gestion de la SGP.

Nous avons mis en place une politique d'exclusion portant sur certaines activités en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel. Les informations portant sur les investissements en termes de SFDR sont communiquées sur le site internet de la société.



Critères d'exclusion	Sous-critère d'exclusion	Seuil
Comportements controversés	Opérations, approvisionnement : Principes UN Global Compact, Accords d'Oslo et principes de l'OCDE.	0%
Armes controversées	Mines anti personnelles, armes à sous-munitions, armes chimiques	0%
Huile de palme	Certifié RSPO, production	20%
Energies Fossiles – Charbon	Extraction de charbon, Production d'énergie à base de charbon	25%
Energies Fossiles – Sables Bitumineux	Production	25%
Energies Fossiles – Forage Arctique	Production	25%
Pays	Droits de l'homme, Gouvernance, Sanctions	0%

Plusieurs projets et discussions sont en cours à plusieurs niveaux et notamment avec des fournisseurs de données pour prendre en compte de façon quantitative les données ESG dans l'analyse et la prise de décision. Par ailleurs, des engagements au niveau de la société mais aussi à l'échelle du Groupe sont attendus dans les prochaines années.

Adhésion de l'entité à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise de critères ESG.

Adhésion UNPRI



MONCEAU AM a fait le choix d'adhérer aux Principes pour l'Investissement Responsable (UNPRI), soulignant ainsi son engagement envers des pratiques d'investissement durable et responsable. Dans le cadre de cette adhésion, les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) sont pris en compte notamment lors de nos participations aux Assemblées Générales.

Les Principes pour l'Investissement Responsable ont été élaborés par un groupe international d'investisseurs institutionnels en réponse à l'importance croissante des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise dans les décisions d'investissement. En collaborant avec un réseau international de signataires, les PRI visent à promouvoir l'application des six Principes pour l'Investissement Responsable. L'objectif est de mieux comprendre l'impact des questions ESG sur les investissements et d'aider les signataires à les intégrer dans leurs stratégies d'investissement et leurs pratiques d'actionnariat.



Les six Principes ont été élaborés en collaboration avec des investisseurs et bénéficient du soutien des Nations Unies. Avec plus de 4 000 signataires répartis dans plus de 60 pays, représentant un total d'actifs dépassant les 120 000 milliards de dollars US, les PRI jouent un rôle majeur dans la promotion de pratiques d'investissement responsables à l'échelle mondiale.

Les PRI s'engagent à promouvoir un système financier mondial durable en encourageant l'adoption des Principes et en favorisant la collaboration pour leur mise en œuvre. Ils promeuvent également la bonne gouvernance, l'intégrité et la responsabilité des investisseurs, tout en s'attaquant aux obstacles à un système financier durable, qu'ils soient liés aux pratiques, aux structures ou à la réglementation du marché. Cette démarche reflète notre engagement constant envers des pratiques d'investissement responsables et durables chez Monceau AM.

II- Moyens Humains

Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG.

Monceau AM ne possède pas d'équipe dédiée à l'investissement responsable en interne. Chaque analyste-gérant est investi de la responsabilité de garantir une intégration efficace des critères ESG dans le processus d'investissement des fonds qui lui sont attribués. Cette approche vise à encourager une prise en compte proactive et spécialisée des enjeux ESG au sein de chaque équipe de gestion. En confiant cette responsabilité à chaque analyste-gérant, Monceau AM favorise une appropriation accrue des enjeux ESG et une meilleure adaptation aux spécificités de chaque fonds. Ainsi, cette approche personnalisée renforce l'engagement de Monceau AM envers l'investissement responsable tout en favorisant une gestion agile et adaptée aux besoins de chaque client.

Ressources techniques

Les deux principaux fournisseurs de données ESG sont Bloomberg et Morningstar, à ce titre les équipes les utilisent également pour l'analyse financière.

➤ Bloomberg

Monceau AM dispose de terminaux Bloomberg permettant aux équipes de construire leurs analyses et suivre les données de marchés en temps réel. Les données ESG disponibles sur les entreprises viennent en support des données qualitatives que les analystes gérants collectent et traitent.

Depuis 2023 MONCEAU AM a accru l'exploitation de la DATA afin de répondre à ses besoins en matière de données notamment pour mieux orienter sa gestion vers l'ESG.

➤ Morningstar

Morningstar est principalement utilisé pour la sélection de fonds. Les données ESG fournies par Morningstar, telles que les labels et les informations sur la réglementation SFDR, offrent aux gestionnaires la possibilité de filtrer l'univers des fonds pour privilégier ceux qui répondent aux critères spécifiques, tels que les produits classés articles 8/9 ou ceux détenant des labels reconnus. Cette utilisation stratégique des données ESG permet aux équipes de gestion de construire des portefeuilles alignés sur les objectifs d'investissement et les préférences des investisseurs en matière de durabilité.



Nous envisageons de disposer d'un troisième fournisseur de données. Notre objectif est de disposer de données objectives (à l'inverse de scores) grâce à des outils technologiques qui récupéraient les informations brutes sur les données des entreprises et idéalement de pouvoir nous appuyer sur une équipe d'analystes qui harmoniseraient les données et traiteraient les cas non automatisables. Ainsi il nous serait possible de croiser les données et d'avoir une analyse plus complète et plus fine.

III- Démarche de prise en compte des critères environnementaux au niveau de la gouvernance de l'entité

Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

La direction de Monceau Asset Management se compose d'un Président et d'un Directeur Général, formant ainsi une équipe décisionnelle solide et complémentaire. Ensemble, ils définissent les grandes orientations de l'activité de la société et veillent à leur mise en œuvre. Leur rôle ne se limite pas à la gestion opérationnelle quotidienne, mais s'étend également à la prise en compte des enjeux ESG (Environnement, Social, Gouvernance) s'alignant dans une stratégie à long terme pour l'entreprise. En tant que garant de l'intégrité et du bon fonctionnement de la société, la Direction veille à ce que celle-ci respecte scrupuleusement les lois et réglementations en vigueur ainsi que ses engagements contractuels. Leur engagement constant contribue à assurer la pérennité de la société de gestion et la responsabilité sociétale à travers ses investissements dans un environnement en constante évolution.



Philippe SARICA
Président de Monceau AM

Le management de Monceau AM tire parti d'une expertise solide et éprouvée dans la gestion d'actifs. Son Président, fort d'une expérience de plus de 40 ans dans ce domaine ainsi que dans les thématiques d'investissement, apporte une vision stratégique et une profonde connaissance du marché. Parallèlement, le Directeur Général - RCCI veille à mettre en place d'une thématique ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Les équipes de gestion bénéficient d'une formation continue, assurée par différents canaux tels que ceux proposés par différents canaux d'experts de place et s'assure d'une veille de qualité. La société a adhéré aux PRI dès 2014 et est ouverte à la formation de ses collaborateurs tant pour leur employabilité que pour leur efficacité.

Cette approche rigoureuse garantit une gestion avisée et en phase avec les enjeux contemporains de l'investissement

Bien que n'ayant aucune obligation d'appliquer la La loi Rixain publiée au Journal Officiel du 26 décembre 2021, visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle entre les femmes et les hommes dirigeant (40% de femmes), à expérience et expertise égale MONCEAU AM privilégiera une candidature qui permettra de veiller à l'équité.

Au 31 décembre 2023 MONCEAU AM était dirigée en parfaite équité entre les femmes et les hommes.



IV- Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

En ce qui concerne la gestion des titres vifs, notre approche est de ne pas appliquer de politique d'engagement, principalement en raison de la proportion relativement faible de nos actifs investis dans le capital des entreprises détenues en portefeuille.

Cependant, dans le cadre de la gestion de fonds de fonds (multigestion), nous adoptons une approche plus proactive. Si les éléments de notation, tels que ceux présentés dans le tableau ci-dessus, ne correspondent pas à nos attentes ou montrent une détérioration progressive au fil du temps, nous entamons un dialogue constructif.

Nos gérants sont constamment attentifs à l'alignement entre les déclarations faites par les sociétés et leurs pratiques réelles en matière de développement durable, afin de garantir l'intégrité de nos investissements. Nous sommes particulièrement vigilants face à tout signe de "greenwashing", où les engagements environnementaux et sociaux sont surestimés ou mal interprétés. Dans cette optique, notre première étape consiste à échanger avec le gestionnaire pour favoriser une plus grande transparence et une amélioration de sa politique ESG.

Si aucune amélioration n'est observée après cet échange initial et que les pratiques ne correspondent toujours pas à nos attentes, notre équipe de gestion se réserve le droit d'agir de manière décisive. Cela peut inclure la liquidation de la position dans le fonds concerné. Cette approche réfléchie et progressive souligne notre engagement envers des pratiques d'investissement responsables et durables, tout en protégeant les intérêts à long terme de nos investisseurs.

Principes d'exercice des droits de votes

MONCEAU AM a la volonté et le devoir de défendre au mieux les intérêts des porteurs de parts ou des actionnaires de ses fonds. La société de gestion portera donc une attention particulière aux votes des résolutions proposées en assemblée générale des sociétés détenues en portefeuille.

Afin d'être efficace dans cette démarche, MONCEAU AM souhaite fixer des critères quantitatifs afin de déterminer sa participation ou non aux votes présentés en assemblée générale. Ces critères sont théoriques et MONCEAU AM pourra à titre exceptionnel participer à une assemblée et prendre part aux votes sans application de ces critères.

MONCEAU AM participe aux votes dans les assemblées générales des sociétés représentées dans ses portefeuilles dans la mesure où les documents sont accessibles en temps et en heures, et essentiellement selon les critères énumérés ci-dessous :

- ❖ Seuil de détention de titres pour participer au vote : Pour participer aux assemblées, MONCEAU AM a fixé le niveau minimum de détention de titres à 5% des droits de vote de la société détenue en portefeuille ;
- ❖ Nationalité de l'émetteur et lieu de la tenue de l'assemblée : MONCEAU AM a décidé de ne pas intervenir en Assemblée Générale de valeurs hors France pour des raisons logistiques et de connaissances des législations étrangères.

La société de gestion se réserve la possibilité d'exercer les droits de vote dans d'autres sociétés détenues par les Fonds, au cas par cas. Compte tenu de ces principes, la société de gestion a mis en place une organisation spécifique pour exercer les droits de vote. Il est à noter que MONCEAU AM n'a effectué aucun vote sur l'exercice sous revue conformément à notre politique.



Politique d'exclusion et désengagement sectoriel

Une politique d'exclusion commune avec le Groupe Monceau Assurances a été mise en place. Les informations portant sur les investissements en termes de SFDR sont communiquées sur le site internet de la société.

Nous avons mis en place une politique d'exclusion portant sur certaines activités en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel.

Critère d'exclusion	Sous-critère d'exclusion	Seuil
Comportements controversés	Opérations, approvisionnement : Principes UN Global Compact, Accords d'Oslo et Principes de l'OCDE	0%
Armes controversées	Mines anti personnelles, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, phosphore blanc, uranium appauvri et armes nucléaires	0%
Huile de palme	Certifié RSPO, production	20%
Energies fossiles - Charbon	Extraction de charbon, Production d'énergie à base de charbon	25%
Energies fossiles - Sables Bitumineux	Production	25%
Energies fossiles - Forage Arctique	Production	25%
Pays	Droits de l'homme, Gouvernance, Sanctions	0%

V- Taxonomie européenne et combustibles fossile

Alignement au règlement européen Taxonomie

Le Règlement sur la Taxonomie Européenne vise à établir un langage commun pour les investisseurs et les entreprises engagés dans des projets et activités économiques ayant un impact positif sur le climat et l'environnement. Cet objectif est atteint par :

- La mise en place d'un système de classification standardisé des activités durables.
- L'incitation à gérer certaines incidences négatives, notamment via des outils de devoir de vigilance, et à contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

Pour qu'une activité soit considérée comme durable sur le plan environnemental, elle doit contribuer de manière significative à l'un des six objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Gestion des ressources hydrologiques et marines
- Promotion de l'économie circulaire
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection de la biodiversité et des écosystèmes



Au 31 décembre 2023, l'alignement sur la taxonomie et la part énergie fossile de MONCEAU AM se répartissait comme suit :

5° Alignement sur la taxonomie et la part "Énergie fossile"

Résultats CIA (Via 5.1. Part verte CIA, 5.2. Part verte éligible, 5.3. Part fossile CIA, et 5.4. Part brune CIA)

Indicateurs taxonomiques des entreprises basés sur les revenus



Top 5 des contributeurs à la part verte basés sur les revenus

Company name	Section NACE	
Signify NV	Manufacturing	79.8%
Schneider Electric SE	Manufacturing	30.7%
Enel SpA	Electricity, gas, steam and air conditioning supply	58.5%
Compagnie de Saint-Gobain SA	Manufacturing	29.6%
Siemens AG	Manufacturing	10.5%

Classement par contribution décroissante

La part verte CIA, la part verte éligible, la part brune CIA et la part fossile CIA sont des indicateurs uniquement définis pour les entités de type corporate. Les définitions et éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie A.

Source: CIA Database, Carbon4 Finance, 2023.

 carbon4 | finance 29

Monceau - Positions globales CO2

Exposition au secteur des combustibles fossiles

Nous investissons dans certaines énergies fossiles comme le charbon, les sables bitumineux....Toutefois, nous nous réservons la possibilité, notamment dans nos actions directes, d'investir dans des sociétés pétrolières et veillons à ne pas investir dans des énergies fossiles les plus controversées

Monceau AM exclue systématiquement les sociétés dont les activités de production d'énergie fossiles représentent plus de 25% de leur chiffre d'affaires.

VI- Prise en compte des critères ESG dans la gestion

MONCEAU AM fonde sa philosophie d'investissement sur la connaissance approfondie des sociétés et des fonds dans lesquels elle investit. La considération de critères qualitatifs et extra financiers est un point incontournable du processus de gestion.

Sélection de sociétés

Chez Monceau AM, nous adoptons une approche pragmatique en matière d'ESG, privilégiant la réflexion et l'action concrète plutôt que le suivi aveugle de principes rigides. Notre philosophie d'investissement repose sur des valeurs de long terme. L'analyse des critères qualitatifs est au cœur de notre démarche, visant à être en parfaite cohérence avec notre vision de l'investissement. Cette analyse doit être soutenable et respectueuse des équilibres non-financiers, car nous croyons fermement en l'importance de prendre en compte l'impact social et environnemental de nos investissements.



Il est important de souligner que pour nous, l'ESG ne constitue pas un critère de valorisation en soi. Nous ne cherchons pas à appliquer des ajustements de valorisation basés sur des critères ESG, que ce soit sous forme de prime ou de décote. Au contraire, nous intégrons les opportunités et les risques liés à l'ESG dans nos perspectives et nos évaluations à long terme des sociétés que nous analysons. Ainsi, lorsque nous estimons la valeur intrinsèque d'une entreprise, nous prenons en compte de manière rigoureuse les implications à long terme de ses politiques environnementales, sociales et de gouvernance.

En ce qui concerne les controverses, nous ne considérons pas une annonce de controverse comme un motif automatique d'exclusion de notre portefeuille. Au contraire, cela nous incite à entreprendre une revue approfondie et nuancée du cas d'investissement concerné. Nous examinons attentivement les détails de la controverse, évaluant son impact potentiel sur les perspectives à long terme de l'entreprise et prenant des décisions éclairées sur la base de cette analyse approfondie.



	Analyse traditionnelle	fondamentale	Analyse ESG
Histoire	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Origines ❖ Evolutions des activités au fil du temps ❖ Valeurs ❖ Culture ❖ Qualité de reporting & communication 		<ul style="list-style-type: none"> ❖ Controverses historiques ❖ Crises majeures ❖ Positionnement historique concernant l'environnement ❖ Prise en compte des risques sociétaux ❖ Historique de gouvernance
Stratégie & Business Model	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Segments d'activité et nature ❖ Structure organisationnelle ❖ Exposition géographique ❖ Marges & revenus channels 		<ul style="list-style-type: none"> ❖ Activités faisant partie de la liste d'exclusions ❖ Pays à risques ❖ Pratiques
Concurrence & Marché	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Marché adressable ❖ Structure concurrentielle ❖ Parts de marché ❖ Croissance du marché sous-jacent ❖ Barrières à l'entrée & avantages concurrentiels 		<ul style="list-style-type: none"> ❖ Pratique ESG de la société VS Concurrents ❖ Règlementations en vigueur à venir ❖ Perception du secteur d'activité/ de l'industrie par rapport aux enjeux climatiques (décote/surcote)
Management & Actionnariat	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Structure de l'actionnariat ❖ Composition du Board ❖ Track record du management ❖ Ambitions & comportement 		<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etude de la gouvernance ❖ Positionnement du management ❖ Qualité et amélioration des données extra financières ❖ Sincérité / greenwashing ?
Perspectives	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Court terme ❖ Outlook 6-12 mois ❖ Long terme ❖ Développement des revenus, marges et retour aux actionnaires ❖ Opportunités & risques idiosyncratiques et de marché ❖ Capacité à conserver des avantages concurrentiels 		<ul style="list-style-type: none"> ❖ Court terme ❖ En cas de controverse récente, réponses et réactions de la société ❖ Long terme ❖ Risque ESG impactant la soutenabilité du business model ❖ Activité à fort potentiel adressant des thématiques E fortes

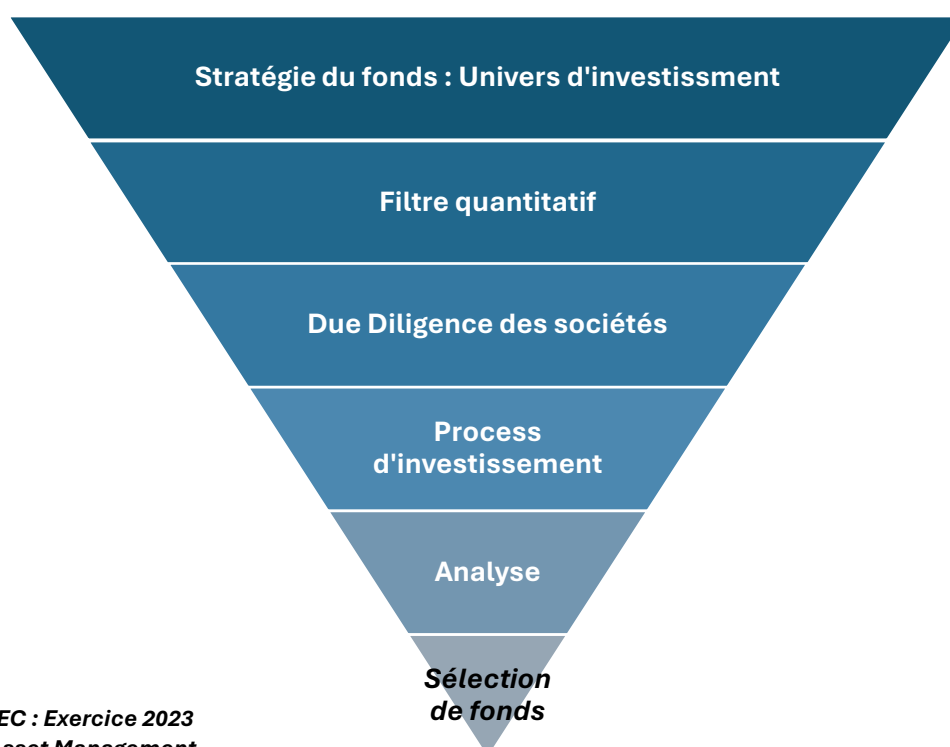


		❖ Potentiel de valorisation d'actifs en portefeuilles liés à des activités ESG
Analyse financière	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Historiques des résultats financiers ❖ Programme d'investissement, dépenses ❖ Compréhension des retours sur fonds propres ❖ Bilan 	❖ Investissements (CAPEX) liés à l'ESG
Valorisation	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Evaluation de la valeur intrasèque de la société ❖ Comparaison multiples VS concurrents 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Incorporation des analyses ci-dessus dans les perspectives et risques dans la valorisation ❖ Est-ce que le marché applique une décote ou une surcote vis-à-vis de l'ESG.

Notre engagement envers la responsabilité d'investisseurs se traduit par une approche ESG réfléchie et intégrée, guidée par notre conviction profonde que la durabilité et la performance financière vont de pair.

Sélection de fonds :

Monceau AM exerce une activité de multigestion, permettant une diversification des investissements et offrant à ses clients une gamme complète de solutions financières. Notre approche de gestion se distingue par notre engagement à ne pas simplement assembler des gérants ou suivre une tendance du marché pour créer des fonds standardisés. Au contraire, nous proposons une gestion authentique, axée sur l'exploration de nouvelles expertises et la recherche de nouvelles sources de performance dans nos portefeuilles.





Une première analyse est faite de manière quantitative et qualitative des fonds, le gérant se base sur les performances passées, l'historique des ratios, la volatilité et l'expérience du gérant.

La prise en compte des enjeux climatiques, sociaux et de gouvernance est devenue incontournable pour l'ensemble des acteurs de la gestion d'actifs. Ces problématiques impactent les processus d'investissement, la structure des équipes ainsi que les risques réputationnels et réglementaires auxquels s'exposent les sociétés de gestion. Par conséquent, Monceau AM considère qu'il est important d'intégrer les critères ESG au processus de sélection pour évaluer au mieux les enjeux des sociétés et des fonds. De telle sorte, l'équipe de gestion s'efforce de sélectionner au mieux, de façon la plus exhaustive et objective possible, les fonds en intégrant, en complément des autres scores, un point de vue ESG.

Un poids plus important est attribué à la cohérence entre ce qui est déclaré et le résultat en pratique pour favoriser la transparence et l'honnêteté entre le sélectionneur de fonds et le gérant, de telle sorte que ces éléments soient compris et pris en compte dans la construction de portefeuille pour une maîtrise optimale des risques.

<i>Modèle quantitatif de scoring</i>	<i>Intégration ESG dans le processus d'investissement</i>
L'objectif principal de cette analyse est d'évaluer la robustesse et la pertinence du modèle de scoring en tenant compte de la singularité et de la fiabilité des données sous-jacentes.	Ce sous score permet de déterminer le bon fonctionnement du processus de gestion d'un point de vue ESG. Plus le processus complet (ESG + financier) sera exhaustif et efficient, plus la note sera haute. L'idée est que le processus de décisions soit fluide, agile et cohérent avec la philosophie d'investissement. Dans le meilleur des cas, la dimension ESG est complètement intégrée au processus de gestion classique, à l'inverse d'une gestion dite en « silos » (soit de manière indépendante à l'analyse financière).

Cohérence des objectifs VS composition du portefeuille

Dans cette section, le but est de contrôler si les procédures et la philosophie ESG sont bien mises en pratique par l'ensemble de l'équipe et sont en ligne avec la composition du portefeuille (éviter le « greenwashing »). En d'autres termes, c'est une note qui juge de la cohérence entre la théorie (politique déclarée) et la pratique (portefeuille final). Si le portefeuille final est cohérent avec les engagements de la société, il pourra obtenir la note maximale de 5. A contrario, plus le fonds diverge de ses objectifs en termes ESG plus il sera pénalisé (la note tendra vers 0). Un fonds qui se déclare à impact mais dont le processus d'investissement et le portefeuille final n'est pas en ligne avec ses objectifs sera moins bien noté qu'un fonds sans vocation durable qui reste en ligne avec ses engagements. Cette analyse est effectuée de façon dynamique (passé, présent et futur). C'est aussi dans cette section qu'est évaluée la capacité du gérant à réagir aux controverses, notamment en termes de gouvernance.



Alignement réglementations ESG

Ce sous score permet de noter la capacité et la volonté des gérants et sociétés de gestion à être en ligne avec la réglementation en vigueur. Plus l'équipe fait preuve de bonne volonté et met en œuvre les dispositifs réglementaires, meilleure sera la note. Cette note devra tenir compte de la taille de la société en termes de ressources humaines, d'encours et du panel de produits. Il serait disproportionné d'exiger le même niveau d'investissement en terme réglementaire ESG (SFDR, EU Taxonomy, etc, ...) à une très petite entreprise et à un groupe de plusieurs centaines de personnes qui possède un département spécifique pour ces problématiques.

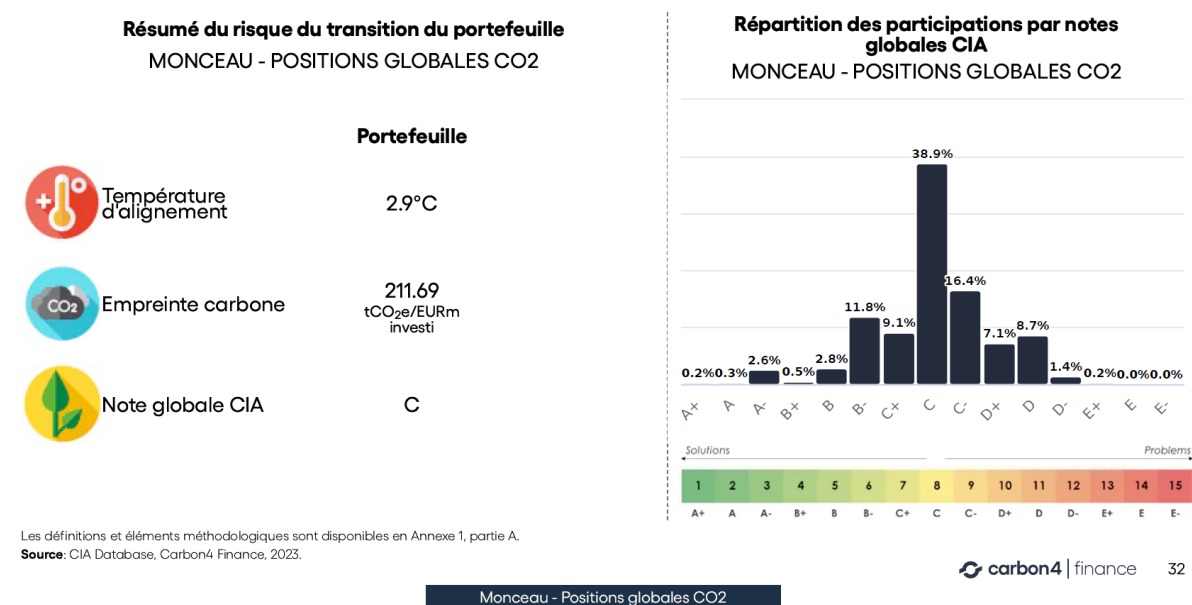
VII- Stratégie d'alignement à l'accord de Paris et à la stratégie nationale bas-Carbone.

Adopté lors de la COP21 en décembre 2015, l'Accord de Paris établit un cadre international pour une coopération en matière de changement climatique. Son objectif principal est de contenir le réchauffement climatique en dessous de 2 degrés, et en poursuivant l'action menée pour le limiter à 1,5°C » (article 2), et d'atteindre un équilibre au niveau mondial entre les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre dans la deuxième moitié du XXIème siècle (neutralité carbone) (article 4).

Au 31 décembre 2023, les positions globales de MONCEAU AM étaient alignées comme suit :

6° c) Alignement sur l'Accord de Paris

Via 6.1. Température d'alignement du portefeuille, 8.3. Intensité d'émissions, et 8.5. Note globale CIA



MONCEAU AM n'a fixé aucun objectif quantitatif de limitation et réduction des émissions de gaz à effet de serre n'a été fixé.

La quantification de l'empreinte carbone et la mise en place d'une trajectoire de réduction des émissions est prévue pour la société de gestion sans horizon fixe. Les limitations à la mise en œuvre d'une telle méthodologie incluent notamment la forte disparité dans les informations communiquées par les émetteurs en fonction des pays et la méthodologie de prise en compte des émissions indirectes. Le calendrier pour implémenter une méthodologie d'alignement est dépendant des données fournies par les émetteurs ainsi que de la robustesse et de la transparence des méthodologies de simulations



d'alignement proposées par les fournisseurs de données. De plus, aucun produit financier géré par Monceau AM détient des sous-jacents entièrement réalisés sur le territoire français.

VIII- Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

La COP15 de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), qui s'est déroulée à Montréal en décembre 2022 sous la présidence chinoise, a été marquée par l'adoption d'un nouveau plan stratégique mondial sur la biodiversité, le "Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal". Ce cadre succède aux Objectifs d'Aichi adoptés lors de la COP10 en 2010. Il énonce 23 nouveaux objectifs à réaliser d'ici 2030 pour contrer le déclin de la biodiversité. Parmi ces objectifs figurent des cibles emblématiques pour 2030, alignées sur les objectifs internationaux de la CDB : la réduction proche de zéro de la perte des habitats essentiels à la biodiversité (cible 1), la restauration d'au moins 30 % des zones dégradées (cible 2), et l'atteinte de 30 % d'aires protégées, incluant les zones marines, côtières, terrestres et d'eaux douces (cible 3).

7° Alignement avec les objectifs long terme liés à la biodiversité

Art. 1er, alinéa III, paragraphe 7°

Réponse au jalon A.1. des cibles de la Convention sur la diversité biologique (CBD) : score d'alignement dans le cadre de l'Article 29 LEC, alinéa 7°

- Au niveau d'une entreprise et d'un portefeuille, les objectifs de la CBD peuvent être traduits comme une **diminution de l'intensité de l'impact statique en MSA.km² par euro de chiffre d'affaires**.
- La méthode utilisée pour évaluer la situation d'un portefeuille par rapport à ces objectifs est la méthode de convergence. Dans cette méthode :
 - Des **intensités statiques cibles** (terrestre et aquatique) sont définies par secteur.
 - Les entreprises dont les deux intensités, aquatique et terrestre, sont supérieures à l'intensité cible doivent converger vers cette intensité.
 - Les autres entreprises sont considérées comme n'ayant pas d'effort à produire.
- Ici, le score est mesuré pour 2022 : il permet ainsi de connaître **la part du portefeuille investie dans des entreprises dont les deux intensités statiques (aquatique et terrestre) sont inférieures à la moyenne de leur secteur à date**. La part non-alignée correspond à des entreprises qui devraient chercher des solutions de substitution de leur activité à court-terme.
- Ce score doit être complété par un **score prévisionnel pour 2030 et 2050**, mais le manque de données sur les objectifs et les trajectoires biodiversité des entreprises ne nous permet pas à ce stade de faire ces projections.
- Par ailleurs, une autre méthode, imposant à toutes les entreprises une réduction, pourrait être envisagée. Cette méthode est nommée la méthode de contraction.

Score d'alignement dans le cadre de l'Article 29 LEC, alinéa 7°

Méthodologie de convergence, score 2022

Portefeuille
82.5

Source: Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score™ database, Source: GBS 110, 02/22, Carbon4 Finance

carbon4 | finance 90

Monceau - Positions globales CO2

Monceau AM ne dispose pas actuellement de stratégie biodiversité globale. La principale difficulté à la mise en place d'une telle stratégie est la disponibilité d'indicateurs avec un taux de couverture suffisant des portefeuilles. Toutefois, l'impact sur la biodiversité des émetteurs fait partie des critères environnementaux analysés dans le cadre de notre approche extra-financière et entre dans notre appréciation du risque de durabilité environnementale.

Notre souhait est de mettre en place des objectifs à partir de 2025 et ces derniers seront révisés tous les 5 ans.

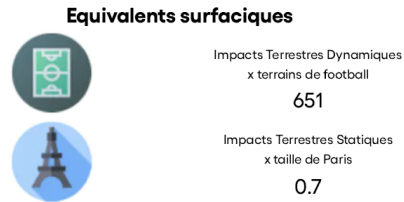


Au 31 décembre 2023 MONCEAU AM présentait un alignement lié à la biodiversité comme suit :

7° Alignement avec les objectifs long terme liés à la biodiversité

Mesure de l'impact par compartiment en MSA.km²
(via 7.1. Empreinte biodiversité et 7.2. MSA.km²)

	Impacts financés par le portefeuille en MSA.km ²	
	Dynamique	Statique
Aquatique	0.1	5.0
Terrestre	3.5	74.7



	Intensité d'impact du portefeuille Approche valeur en MSA.m ² /EURk investi	
	Dynamique	Statique
Aquatique	0.1	6.3
Terrestre	4.3	92.8

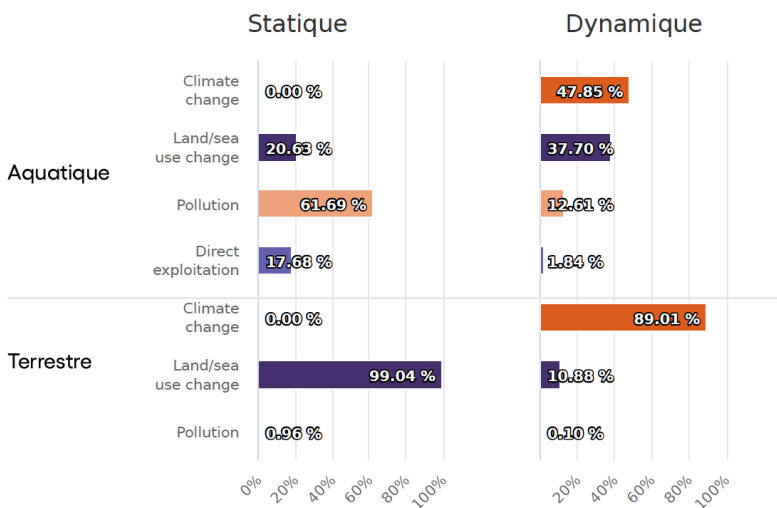
Les définitions et éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie C, 71. Empreinte biodiversité et 72. MSA.km²
Source: Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score™ database, Source: GBS 1.0, 02/22, Carbon4 Finance

carbon4 | finance 93

Monceau - Positions globales CO2

7° Alignement avec les objectifs long terme liés à la biodiversité

Répartition par pression IPBES des impacts financés par le portefeuille (via 7.3. Pressions couvertes par BIA-GBS™)



Principaux résultats

Les graphiques ci-joint montrent la ventilation détaillée de l'impact sur la biodiversité par pression pour les catégories comptables statiques et dynamiques, ainsi que les domaines terrestre et aquatique (eau douce uniquement).

La pression d'exploitation directe apparaît minoritaire dans les résultats. Cela est dû à un recoupement partiel entre les pressions d'occupation des sols et celles d'exploitation directe dans le GBS.

Les définitions en éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie C, 73 Pressions couvertes par BIA-GBS™
Source: Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score™ database, Source: GBS 1.0, 02/22, Carbon4 Finance

carbon4 | finance 94

Monceau - Positions globales CO2

IX- Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Conformément à l'article 3 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, la divulgation des informations relatives à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion des risques comprend plusieurs aspects essentiels. Cela englobe le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques associés à ces critères, ainsi que l'intégration de ces risques dans le cadre

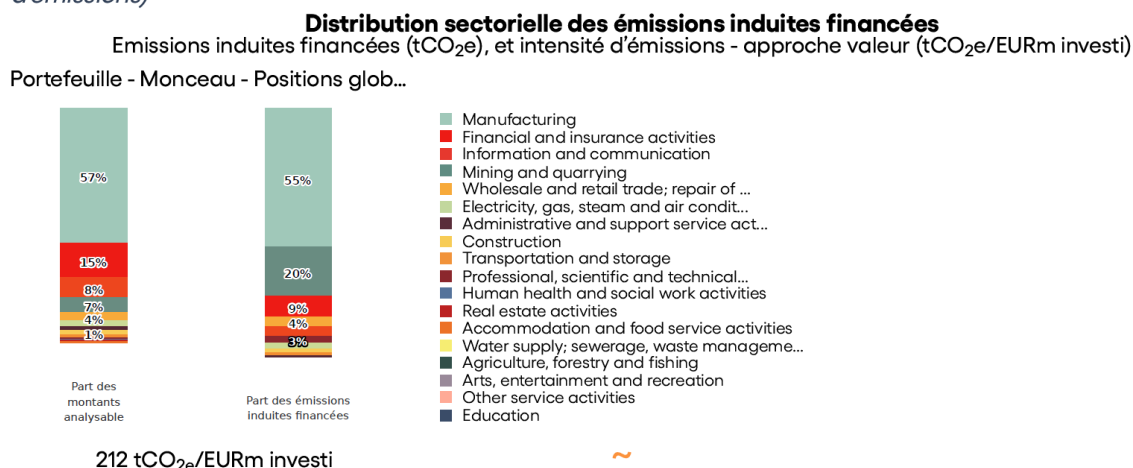


conventionnel de gestion des risques de l'entité. De plus, il est crucial que ce processus réponde aux recommandations des autorités européennes de surveillance du système européen de surveillance financière. Monceau Asset Management est convaincu que l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement peut permettre d'obtenir de meilleurs résultats. A ce titre nous prenons en compte les risques de durabilité (également appelés « risques ESG »).

Au 31 décembre 2023, la gestion des risques et spécificités des risques de transition climatique au sein de la gestion de MONCEAU AM se présentaient comme suit :

8°b) Gestion des risques et spécificités des risques de transition climatique

Comparaison sur le périmètre des émissions induites financées (Via 8.1. Émissions induites, 8.3. Intensité d'émissions)



L'intensité d'émissions induites financées - approche valeur - correspond aux émissions induites financées par million d'euros investi dans une certaine catégorie d'instruments. Ici, on considère uniquement les émetteurs catégorisés par CIA comme Entreprises ou Institutions Financières.

Les définitions et éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie A. Ces graphiques concernent uniquement les analyses de type Entreprise et Institutions financières, pour lesquelles une répartition sectorielle est pertinente. De fait, l'intensité d'émissions - approche valeur - pour l'ensemble de ces analyses peut être différence de l'empreinte carbone du portefeuille dans son ensemble.

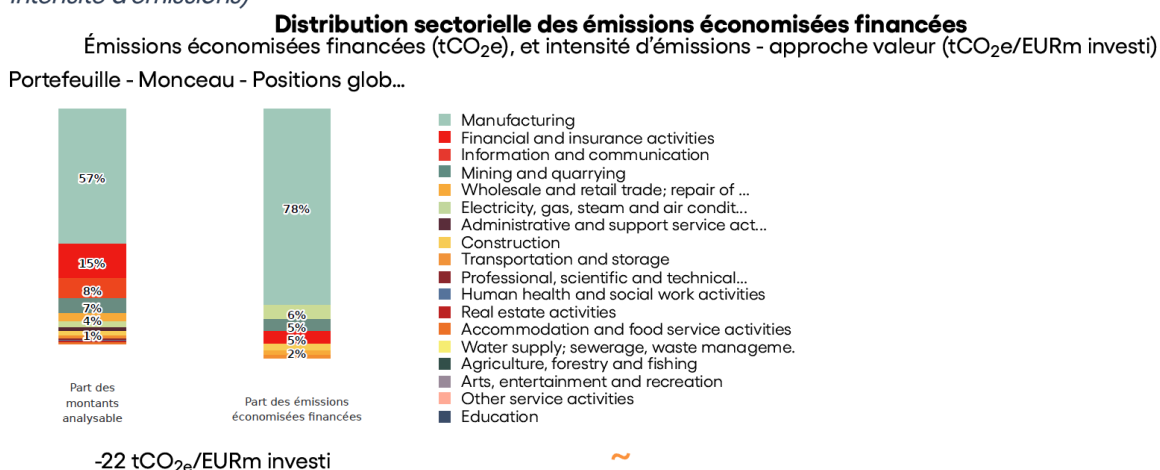
Source: CIA Database, Carbon4 Finance, 2023.



Monceau - Positions globales CO2

8°b) Gestion des risques et spécificités des risques de transition climatique

Comparaison sur le périmètre des émissions économisées financées (Via 8.2. Émissions économisées, 8.3. Intensité d'émissions)



L'intensité d'émissions économisées financées - approche valeur - correspond aux émissions économisées financées par million d'euros investi dans une certaine catégorie d'instruments. Ici, on considère uniquement les émetteurs catégorisés par CIA comme Entreprises ou Institutions Financières.

Les définitions et éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie A. Ces graphiques concernent uniquement les analyses de type Entreprise et Institutions financières, pour lesquelles une répartition sectorielle est pertinente. De fait, l'intensité d'émissions - approche valeur - pour l'ensemble de ces analyses peut être différence de l'empreinte carbone du portefeuille dans son ensemble.

Source: CIA Database, Carbon4 Finance, 2023.



Monceau - Positions globales CO2

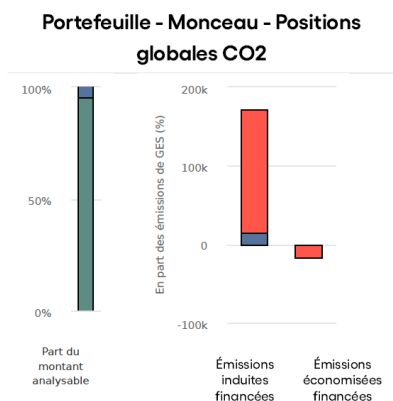


8°b) Gestion des risques et spécificités des risques de transition climatique

Comparaison de l'empreinte du portefeuille
Carbon Impact Ratio

(Via 8.3. Intensité d'émissions et 8.4.

Comparaison des émissions induites et économisées financées



$$CIR_{\text{Portefeuille}} = 0.10$$

Les définitions et éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie A. Les émissions économisées n'étant pas définies au niveau des émetteurs souverains, le périmètre est ici restreint aux entités catégorisées comme entreprises et institutions financières, et aux instruments catégorisés comme obligations vertes par la méthodologie CIA (pour les émissions induites et économisées).
Source: CIA Database, Carbon4 Finance, 2023.

Principaux résultats

Ce graphique présente la part des émissions induites et économisées financées par type d'analyse (en excluant les émetteurs souverains), permettant de voir la contribution de chaque type aux émissions financées par le portefeuille.



carbon4 | finance 39

Monceau - Positions globales CO2

8°b) Gestion des risques et spécificités des risques de transition climatiques

Répartition géographique des émissions induites financées, émetteurs souverains (Via 8.1. Émissions induites)

Ce graphique présente la répartition géographique des émissions induites financées par pays émetteur d'instruments de dette souveraine présents dans le portefeuille. La majorité des émissions induites financées provient du pays "France".

Répartition géographique des émissions induites financées (tCO₂e)

Portefeuille - Monceau - Positions globales CO2



Les définitions et éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1.
Ce graphique concerne uniquement les émetteurs catégorisés comme souverains par la méthodologie CIA.

carbon4 | finance 40

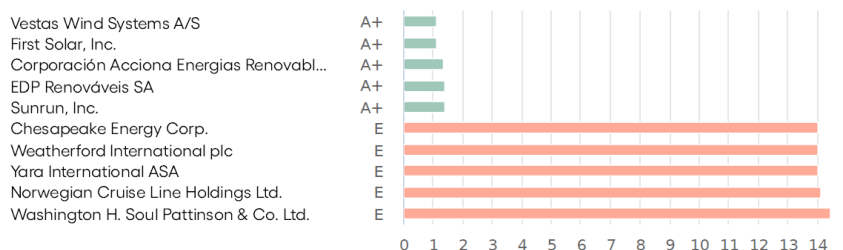
Monceau - Positions globales CO2



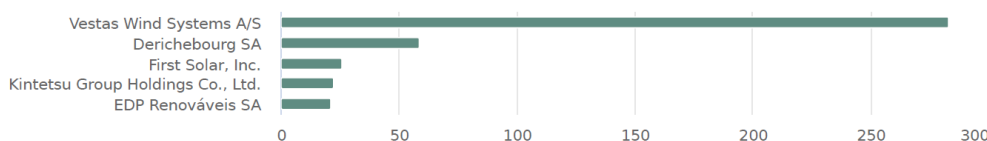
8°b) Gestion des risques et spécificités des risques de transition climatiques

Focus sur les entreprises les plus et moins performantes (Via 8.5. Note globale CIA et 8.4. Carbon Impact Ratio)

Classement des 5 meilleures et pires notes globales CIA, entreprises et institutions financières



Classement des entreprises avec le Carbon Impact Ratio (CIR) le plus élevé



Les définitions et éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie A. Ce graphique concerne uniquement les émetteurs catégorisés comme entreprises ou institutions financières par la méthodologie CIA.

Source: CIA Database, Carbon4 Finance, 2023.

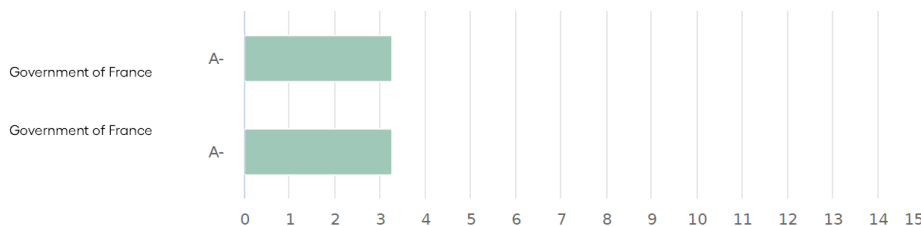
carbon4 | finance

Monceau - Positions globales CO2

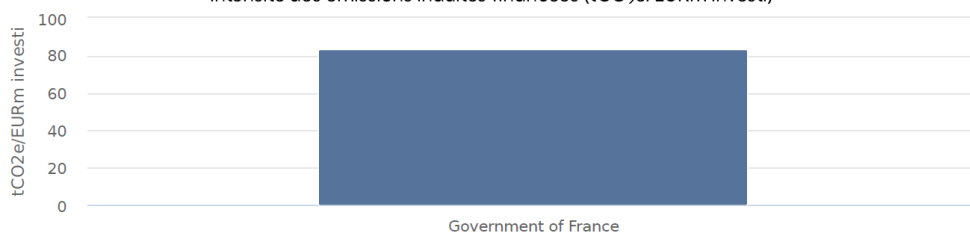
8°b) Gestion des risques et spécificités des risques de transition climatiques

Focus sur les entreprises les plus et moins performantes (Via 8.5. Note globale CIA et 8.3. Intensité d'émissions)

Classement des 3 meilleures et pires notes globales CIA, pour les émetteurs souverains uniquement



Emetteurs souverains les plus intensifs
Intensité des émissions induites financées (tCO₂e/EURm investi)



Les définitions et éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie A.

Source: CIA Database, Carbon4 Finance, 2023.

carbon4 | finance

Monceau - Positions globales CO2



Résumé de l'impact climatique du portefeuille (1)

Via 6.1. Température d'alignement, 8.1. Émissions induites, 8.2. Émissions économisées, 8.3. Intensité carbone et 8.5. Note globale

Équivalence en nombre de tours du monde en voiture



Les émissions induites financées par le portefeuille s'élèvent à 172.84ktCO₂e ce qui est équivalent aux émissions générées par 28,806 tours du monde en voiture en solo.

Alignement avec l'Accord de Paris



Le portefeuille Monceau - Positions globales CO₂ est aligné avec un réchauffement moyen de +2.9°C, ce qui correspond à une trajectoire . Si les émissions de l'économie mondiale suivaient la même trajectoire que celles des sous-jacents du portefeuille considéré, alors l'augmentation des températures moyennes d'ici à 2100 par rapport à l'ère pré-industrielle serait de l'ordre 2.9°C.

Performance carbone globale



La note globale CIA du portefeuille est de 8.0/15, traduisant une faible contribution positive du portefeuille à la transition vers une économie bas-carbone. Plus la note est proche de 1, plus la contribution positive à la transition est forte. À l'inverse, plus la note est proche de 15, plus la contribution négative à la transition est forte.

Pour d'autres définitions et éléments méthodologiques, se référer à l'Annexe 1, partie A.
Source: CIA Database, Carbon4 Finance, 2023.

carbon4 | finance 43

Monceau - Positions globales CO₂

Résumé de l'impact climatique du portefeuille (2)

Via 6.1. Température d'alignement, 8.1. Émissions induites, 8.2. Émissions économisées, 8.3. Intensité carbone et 8.5. Note globale

Décomposition des émissions de GES du portefeuille, et de son empreinte carbone

	Émissions induites				Émissions économisées			
	Entreprises	Obligations vertes	Souverains	Portefeuille	Entreprises	Obligations vertes	Souverains	Portefeuille
Émissions financées Scope 1+2 tCO ₂ e	25,650	N/A	N/A	N/A	-1,963	N/A	N/A	N/A
Émissions financées Scope 3 tCO ₂ e	130,300	N/A	N/A	N/A	-14,864	N/A	N/A	N/A
Émissions financées totales tCO ₂ e	155,950	744	1,664	172,837,46	-16,827	-57	N/A	-17,727
Intensité d'émissions financées Scope 1+2 approche valeur, tCO ₂ e/EURm investi	38	N/A	N/A	N/A	-3	N/A	N/A	N/A
Intensité d'émissions financées Scope 3 approche valeur, tCO ₂ e/EURm investi	193	N/A	N/A	N/A	-22	N/A	N/A	N/A
Intensité d'émissions financées totales approche valeur, tCO ₂ e/EURm investi	231	95	83	212	-25	-7	N/A	-22

Pour d'autres définitions et éléments méthodologiques, se référer à l'Annexe 1, partie A. Les entreprises comprennent ici les entreprises non-financières et les entreprises financières.
Source: CIA Database, Carbon4 Finance, 2023.

carbon4 | finance 44

Monceau - Positions globales CO₂



Au 31 décembre 2023, la gestion des risques et spécificités des risques physiques climatiques au sein de la gestion de MONCEAU AM se présentaient comme suit :

8°b) Gestion des risques et spécificités des risques physiques climatiques

Comparaison du niveau de risque entre le portefeuille (via 8.6. Score de risque global et 8.7. Score de risque par aléa, avec une 8.8. approche multi-scénario et multi-modèles)

Risque global, pour un scénario modéré (RCP 6), horizon 2050

Portefeuille "Monceau - Positions globales CO2"

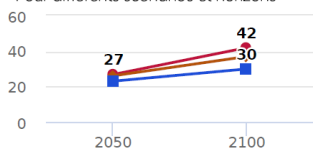


Benchmark "Monceau - Positions globales CO2"



Evolution du risque pour le portefeuille

Pour différents scénarios et horizons



- 2 horizons de temps sont considérés, basés sur les projections du GIEC : milieu du siècle (2050), fin du siècle (2100)
- 3 scénarios sont envisagés :
 - Scénario à faibles émissions ("low"), réchauffement inférieur à 3°C en 2100 par rapport à l'ère pré-industrielle, cohérent avec les scénarios RCP 4.5 et SRES B1 (les températures médianes augmentent régulièrement jusqu'en 2060, avant de se stabiliser sur le reste du siècle).
 - Scénario d'émissions moyennes ("medium"), réchauffement supérieur à 3°C en 2100 par rapport à l'ère pré-industrielle, conforme aux scénarios RCP 6.0 et SRES A1B (les températures médianes augmentent sensiblement pendant tout le siècle).
 - Scénario à fortes émissions ("high"), réchauffement supérieur à 4°C en 2100 par rapport à l'ère pré-industrielle, conforme aux scénarios RCP 8.5 et SRES A2 (les températures médianes augmentent de façon radicale et constante jusqu'à la fin du siècle)

Les définitions en éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie B.
Source: CRIS Database, Carbon4 Finance, 2023.

Monceau - Positions globales CO2

Principaux résultats

Aussi, les notes de risques selon les 3 scénarios sont assez étendues car on observe des différences climatiques, selon les scénarios d'émissions, dans les zones géographiques où opèrent les entités du portefeuille.

carbon4 | finance 64

8°b) Gestion des risques et spécificités des risques physiques climatiques

Comparaison des niveaux de risques par aléas (via 8.7. Score de risque par aléa)

Distribution des niveaux de risques par aléas climatiques

Scénario modéré (RCP 6), horizon 2050

	TEMP RISE	DROUGHTS	HEAT WAVES	HEAVY RAINFALL	RAINFALL PATTERNS	SEA LEVEL RISE	STORMS
Average Portfolio	16	17	30	30	12	39	30
Minimum	3	3	14	14	2	/	2
Maximum	39	50	58	64	61	82	79

- **Scores moyens** : afin de comparer le portefeuille à son benchmark, il est important d'analyser les différences des scores moyens par aléa. En effet, même si le portefeuille et le benchmark peuvent avoir une note globale similaire, ils peuvent se comporter très différemment face aux divers aléas climatiques.
- **Scores maximum** : il est également primordial de regarder les maxima atteints pour chaque aléa. En effet, même si une entreprise présente une note moyenne relativement basse, il est possible qu'elle ait une note très élevée sur un des aléas. Ainsi, cette entreprise pourrait être fortement à risque sur sa chaîne de valeur, sans que cela n'apparaisse dans son score global.

Les définitions en éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie B.
Source: CRIS Database, Carbon4 Finance, 2023.

Monceau - Positions globales CO2

Principaux résultats

De très fortes valeurs sont atteintes pour les risques liés aux aléas augmentation du niveau de la mer et changement en fréquence et en intensité des tempêtes.

carbon4 | finance 65

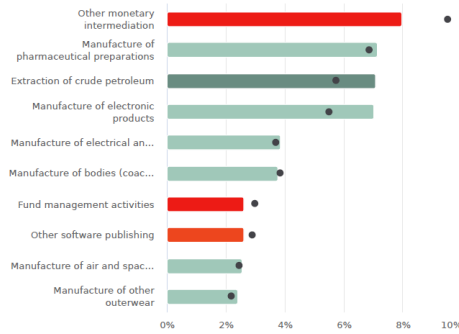


8°b) Gestion des risques et spécificités des risques physiques climatiques

Secteurs à forte contribution (via 8.6. Score de risque)

Top 10 des secteurs à forte contribution

Scénario modéré (RCP 6), horizon 2050



- Les barres colorées horizontales représentent la contribution à la note de risque globale du portefeuille. La contribution résulte du produit du montant investi par la note de risque. La somme des contributions donne la note de risque globale. Ainsi, elle correspond à la part de la note globale inhérente à un secteur.
- Les points représentent le montant investi dans le secteur.
- Il est ainsi possible d'analyser les secteurs qui contribuent à baisser/augmenter la note globale du portefeuille. Par exemple, un secteur dont la croix (poids dans le portefeuille) est à droite de la barre colorée (contribution), donc qui a un montant investi plus élevé que sa contribution, aidera à baisser la note globale du portefeuille.

Les définitions en éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie B.

Source: CRIS Database, Carbon4 Finance, 2023.

Monceau - Positions globales CO2

Principaux résultats

Le secteur *Other monetary intermediation* correspond à environ **9.5% des investissements** du portefeuille, mais ne contribue qu'à hauteur de **8.0% à la note de risque totale du portefeuille**. Il se situe donc **en-dessous de la note de risque moyenne du portefeuille**.

A l'inverse, le secteur *Manufacture of electronic products* représente **5.5% des investissements** et contribue à **7.0% à la note de risque moyenne du portefeuille**.

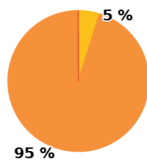
carbon4 | finance 66

8°b) Gestion des risques et spécificités des risques physiques climatiques

Entités du portefeuille les plus à risque (via 8.6. Score de risque et 8.8. approche multi-scénario et multi-modèles)

Distribution des niveaux de risques

Scénario modéré (RCP 6), horizon 2050



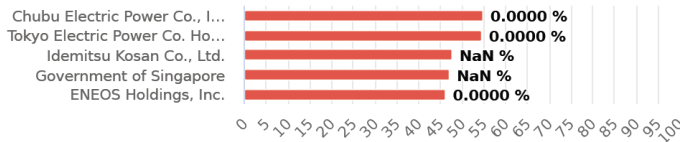
Legend - Classified Score

- Low (0-20)
- Moderate (20-40)
- Significant (40-60)
- High (60-80)
- Very high (80-100)

Top 5 des entités les plus à risque

Scénario modéré (RCP 6), horizon 2050

Score de risque de l'entité de 0 à 100 et poids de l'investissement dans l'entité en %



- Les notes de risques sont normalisées par rapport à l'ensemble des notes de risques tout horizon et scénario confondus, ce qui conséquemment attribue les notes les plus élevées au scénario élevé (+4°C) horizon 2100, et concentre les notes du scénario moyen (+3°C) horizon 2050 à un niveau modéré. Il est donc fréquent d'avoir un risque modéré pour une majeure partie du portefeuille à scénario médian et horizon 2050.

- Les entités les plus à risques sont généralement celles très capitalistiques, présentant beaucoup d'assets physiques (infrastructures, usines, ...).

Les définitions en éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie B.

Source: CRIS Database, Carbon4 Finance, 2023.

Monceau - Positions globales CO2

Principaux résultats

Le portefeuille est majoritairement composé d'entreprises se trouvant dans un **niveau de risque modéré**, pour un scénario médian d'émissions, à horizon 2050.

carbon4 | finance 67

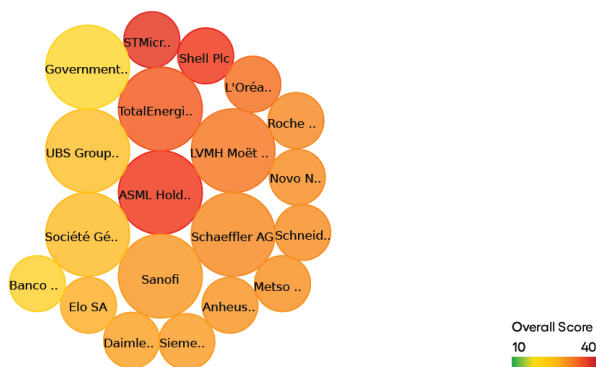


8°b) Gestion des risques et spécificités des risques physiques climatiques

Contribution des entités à la note de risque globale (via 8.6. Score de risque global)

Score de risque global comparé aux investissements

Scénario modéré (RCP 6), horizon 2050



- Le graphe montre les 20 entreprises ayant la plus forte contribution à la note de risque globale.
- La taille des bulles représente le montant investi et la couleur représente la note de risque.
- La contribution résultant du produit de l'investissement et de la note, une forte contribution se traduit soit :
 - par un investissement élevé et/ou
 - par une note de risque élevée

Les définitions en éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie B.
Source: CRIS Database, Carbon4 Finance, 2023.

Principaux résultats

Les entités ayant des **secteurs peu capitalistiques** sont globalement **moins à risque**.

Parmi **les entités les plus contributives**, on retrouve des entités peu exposées mais représentant un gros investissement (ex : Government of France) et des entités ayant un score de risque plus élevé (ex : STMicroelectronics NV).

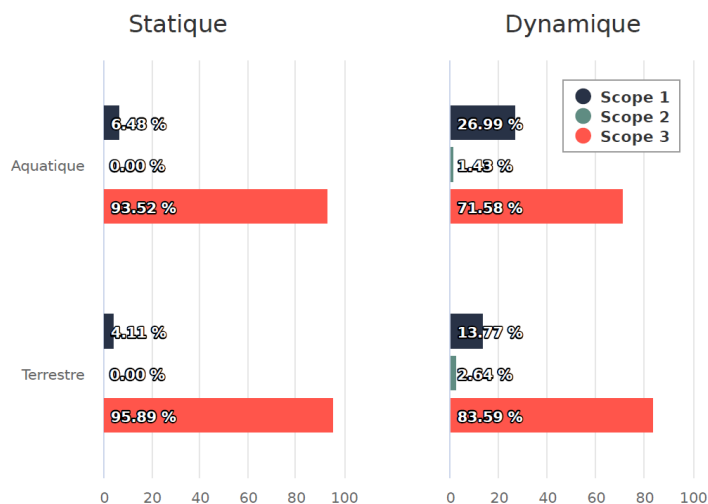
carbon4 | finance 68

Monceau - Positions globales CO2

Au 31 décembre 2023, la gestion des risques physiques liés à la biodiversité de MONCEAU AM se présentaient comme suit :

8°b) Gestion des risques et spécificités des risques liés à la biodiversité

Répartition par scope de l'impact financé par le portefeuille, en pourcentage de l'impact total (via 8.10. Impact par scope)



Les définitions en éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie C, 8.10 Impact par scope.
Source: Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score™ database. Source: GBS 110, 02/22, Carbon4 Finance

Principaux résultats

Le Scope 3 amont est couvert pour toutes les pressions, et l'aval uniquement pour la pression changement climatique (CC).

Ce graphique représente la répartition par scope **uniquement pour les acteurs de type entreprises et institutions financières**, puisque le concept de scope ne s'applique pas aux entités souveraines. En effet, l'impact d'une obligation souveraine est assimilé à l'impact de la consommation effectuée dans le pays correspondant.

Les impacts du **Scope 3** sont largement prédominants par rapport aux impacts catégorisés en Scope 1 et en Scope 2.

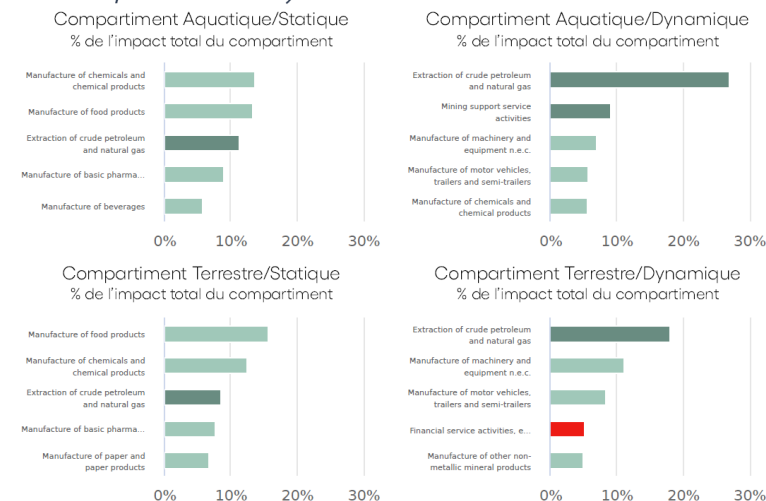
carbon4 | finance 101

Monceau - Positions globales CO2



8°b) Gestion des risques et spécificités des risques liés à la biodiversité

Top 5 des distributions sectorielles (NACE) des entreprises et institutions financières en MSA.km² (via 7.1., 7.2. et 8.9. Risque de transition)



Principaux résultats

Ce graphique représente, par compartiment, les 5 secteurs qui génèrent la part la plus importante de l'impact du portefeuille. On affiche ici la part (en %) de l'impact total du compartiment.

Le secteur "Manufacture of food products" est le plus exposé pour le compartiment Terrestre/Statique.

Le secteur "Extraction of crude petroleum and natural gas" est le plus exposé pour le compartiment Terrestre/Dynamique.

Ces résultats n'incluent pas les impacts liés aux obligations souveraines (2.5% du montant couvert). En effet, comme l'impact d'un état est appréhendé via la consommation intégrale du pays, les ordres de grandeur ne sont pas comparables avec l'impact d'une entreprise, i.e., l'impact des souverains (secteur NACE "Administration publique générale") viendrait éclipser les autres secteurs. Il est ainsi préférable d'étudier les résultats de manière distincte entre les souverains et les corporates.

Les définitions et éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie C, 71, 72, et 8.9. Risque de transition. Pour étudier l'impact des obligations souveraines par compartiment, se référer aux données ligne à ligne fournies en complément de ce livrable, en utilisant la variable `typed` pour filtrer sur les émetteurs souverains.

Source: Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score™ database. Source: GBS 11.0, 02/22, Carbon4 Finance

carbon4 | finance 102

Monceau - Positions globales CO2

8°b) Gestion des risques et spécificités des risques liés à la biodiversité

Score de dépendance par scope, pour le portefeuille

(via 8.11. Score de dépendance)

Portefeuille

Monceau - Positions globales CO2

Pour les souverains (2.49% des montants couverts)		Pour les entreprises et institutions financières (97.46% des montants couverts)	
Score de dépendance critique		Score de dépendance critique	
Dépendance de la production induite par la consommation	61%	Scope 1	51%
Dépendance des achats amont induits par la consommation	52%	Scope 3 Amont	48%
Score de dépendance moyen		Score de dépendance moyen	
Dépendance de la production induite par la consommation	11%	Scope 1	13%
Dépendance des achats amont induits par la consommation	13%	Scope 3 Amont	12%

Le score de dépendance quantifie la dépendance des constituants du portefeuille aux services écosystémiques, c'est-à-dire aux services offerts par la nature (pollinisation, assainissement de l'eau, etc.). Deux approches de calcul sont proposées.

Le score de dépendance **critique** quantifie la part du portefeuille dépendant de manière critique à au moins un service écosystémique. Le score de dépendance **moyen** donne la dépendance moyenne du portefeuille à l'ensemble des services écosystémiques. Pour plus d'informations, consulter l'annexe 1, partie C, 8.11 Score de dépendance.

Source: Biodiversity Dependency Analytics powered by the Global Biodiversity Score™ database. Source: GBS 11.0, 02/22, Carbon4 Finance

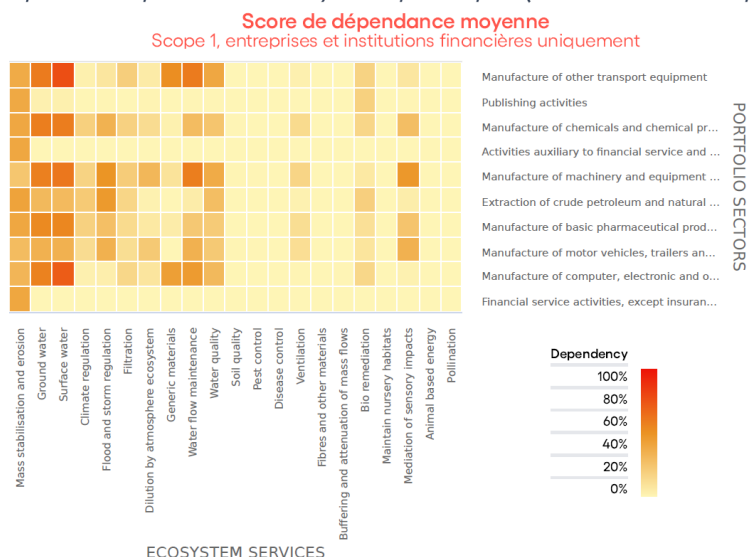
carbon4 | finance 103

Monceau - Positions globales CO2



8°b) Gestion des risques et spécificités des risques liés à la biodiversité

Dépendance par service écosystémique scope 1 (via 8.11. Score de dépendance)



Les définitions en éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie C, 8.11 Score de dépendance.

Source: Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score™ database. Source: GBS 1.0, 02/22, Carbon4 Finance

Monceau - Positions globales CO2

Principaux résultats

Ce graphique montre la répartition de la dépendance moyenne par service écosystémique et par secteur pour les secteurs les plus représentés, sur le Scope 1 uniquement.

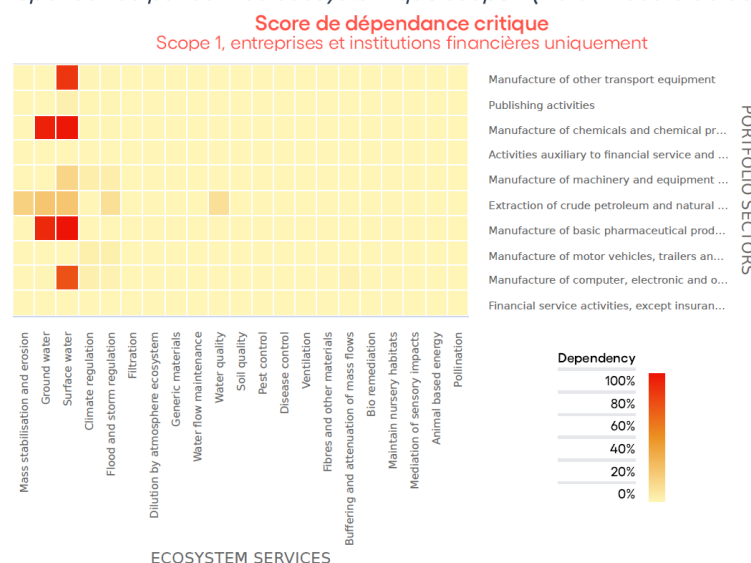
Par exemple, les entreprises ayant comme secteur principal *Financial service activities, except insurance and pension funding* ont une dépendance moyenne de 0% au service "ground water" en Scope 1, soit une dépendance très faible.

Ce graphique exclut les émetteurs souverains, pour lesquels le score de dépendance moyenne est calculé différemment, rendant l'ensemble inhomogène. Le détail est disponible dans les données au ligne à ligne.

carbon4 | finance 104

8°b) Gestion des risques et spécificités des risques liés à la biodiversité

Dépendance par service écosystémique scope 1 (via 8.11. Score de dépendance)



Les définitions en éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie C, 8.11 Score de dépendance.

Source: Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score™ database. Source: GBS 1.4, 02/22, Carbon4 Finance

Monceau - Positions globales CO2

Principaux résultats

Ce graphique montre la répartition de la dépendance critique par service écosystémique et par secteur pour les 10 secteurs les plus représentés, sur le Scope 1 uniquement.

Par exemple 0% du chiffre d'affaire des entreprises ayant comme secteur principal *Financial service activities, except insurance and pension funding* sont dépendants de manière critique au service écosystémique "ground water".

Ce graphique exclut les émetteurs souverains, pour lesquels le score de dépendance critique est calculé différemment, rendant l'ensemble inhomogène. Le détail est disponible dans les données au ligne à ligne.

carbon4 | finance 105

Contrôle des risques

Monceau Asset Management, en tant que société de gestion de portefeuille, est tenue de mettre en place et de maintenir opérationnel un dispositif de prévention et de gestion des risques, incluant les risques liés à l'Environnement, au Social et à la Gouvernance (ESG), dont elle contrôle régulièrement l'application. Pour cela, Monceau Asset Management a établi une fonction permanente de gestion des risques indépendante des unités opérationnelles (appelée "contrôle des risques"). Cette fonction englobe les missions suivantes :



- Définition de systèmes, de politiques et de procédures efficaces de gestion des risques, y compris ceux liés à l'ESG ;
- Mise en place d'une fonction permanente de gestion des risques chargée de mettre en œuvre ces politiques et procédures, en tenant compte des risques ESG, et de veiller au respect des limites de risques ;
- Évaluation et contrôle de l'adéquation et de l'efficacité des politiques et procédures de gestion des risques, y compris ceux liés à l'ESG, ainsi que leur respect.


Le dispositif de conformité et de contrôle interne en matière d'ESG

Chez Monceau Asset Management, nous nous engageons à établir et à maintenir des politiques, procédures et mesures appropriées pour détecter tout risque de non-conformité à nos obligations professionnelles, y compris en ce qui concerne les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), comme le stipule l'article L. 621-15 du code monétaire et financier.

Nous adoptons une approche axée sur les risques, ce qui implique une évaluation régulière du risque de non-conformité. Nous avons mis en place une fonction de conformité indépendante chargée à la fois d'assister et de conseiller nos unités opérationnelles ainsi que de contrôler notre dispositif de conformité. Pour garantir son efficacité, cette fonction de conformité est supervisée par une RCCI qui détient les compétences techniques suffisantes, une expertise adaptée à notre activité et d'un accès à toutes les informations nécessaires à l'exercice de ses missions.

Nous avons également mis en place des procédures opérationnelles et des politiques régulièrement mises à jour, ainsi que plusieurs niveaux de contrôles couvrant l'ensemble de nos activités, y compris notre processus d'investissement responsable. Notre contrôle permanent, assuré par notre département de conformité et de contrôle interne, il couvre tous nos dispositifs opérationnels, et notre plan annuel de conformité et de contrôle interne est élaboré et mis en œuvre selon une approche par les risques, nous permettant de réévaluer régulièrement la pertinence et l'efficacité de nos dispositifs opérationnels. Par ailleurs, nous déployons un plan de contrôle périodique par un prestataire externe, sous la responsabilité de notre direction, qui couvre également l'intégration des critères ESG dans notre processus d'investissement.

**L'intégralité des calculs ont été effectués par Carbon4*



Monceau Asset Management
65 rue de Monceau 75008 PARIS
<https://monceau-am.com>



Identification des risques de durabilité

Risque de durabilité

Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement

Risques liés au changement climatique

Les risques physiques découlent des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques, comme la perte de valeur des placements affectés par des périodes de sécheresse, de fortes intempéries, des incendies, des inondations, de la montée des eaux, etc. Il s'agit des effets directs du changement climatique sur l'entreprise.

Les risques de transition résident des ajustements effectués en vue d'un changement : exposition aux évolutions induites par la transition écologique, notamment les 6 objectifs environnementaux définis par les règlements Taxonomie, en particulier lorsque ceux-ci sont mal anticipés ou interviennent brutalement. Ces risques peuvent être liés à une dépréciation des actifs, faisant suite à des évolutions réglementaires qui viendraient pénaliser, voire interdire, certaines activités jugées trop émettrices en gaz à effets de serre (GES) ; ou encore à des pertes causées pour donner suite à l'arrêt de certaines activités.

Les risques inhérents aux critères ESG

Le risque de controverse fait référence à la possibilité qu'un émetteur ou qu'un investissement soit impliqué dans des polémiques, litiges ou événements qui pourraient nuire à sa réputation ou à sa capacité à générer des bénéfices. Ces controverses peuvent inclure des pratiques commerciales contestées, des violations de la loi, des scandales financiers, des problèmes environnementaux ou sociaux ou d'autres difficultés qui pourraient compromettre la crédibilité ou la durabilité de l'émetteur. Le risque de controverse peut engendrer des répercussions financières

Le risque social concerne l'analyse de la relation de l'émetteur avec ses parties prenantes : employés, clients, fournisseurs, société civile. Il inclut notamment la protection des salariés en matière de santé et de sécurité, la lutte contre les discriminations, leur bien-être, le respect des droits humains au sein de la chaîne d'approvisionnement ou encore l'approche philanthropique de l'entreprise, ses relations avec les communautés locales, la satisfaction client.

Le risque de gouvernance englobe aussi bien la compétence de l'équipe dirigeante de l'entreprise, la structure du schéma de rémunération du directeur général ou sa légitimité, que l'existence de contre-pouvoirs. L'évaluation

Le risque de biodiversité fait référence aux pertes économiques potentielles qui peuvent être causés par des perturbations de la biodiversité et des écosystèmes. Les entreprises qui dépendent des ressources naturelles pour leurs activités, telles que l'agriculture, la pêche, le tourisme ou la production.



RAPPORT SUR L'ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE CLIMAT



MONCEAU Europe **Rapport septembre 2023**

Exercice 2023

Ce reporting liste les informations attendues pour les sociétés de gestion de portefeuilles dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) en application de l'article 29 LEC



Monceau Europe

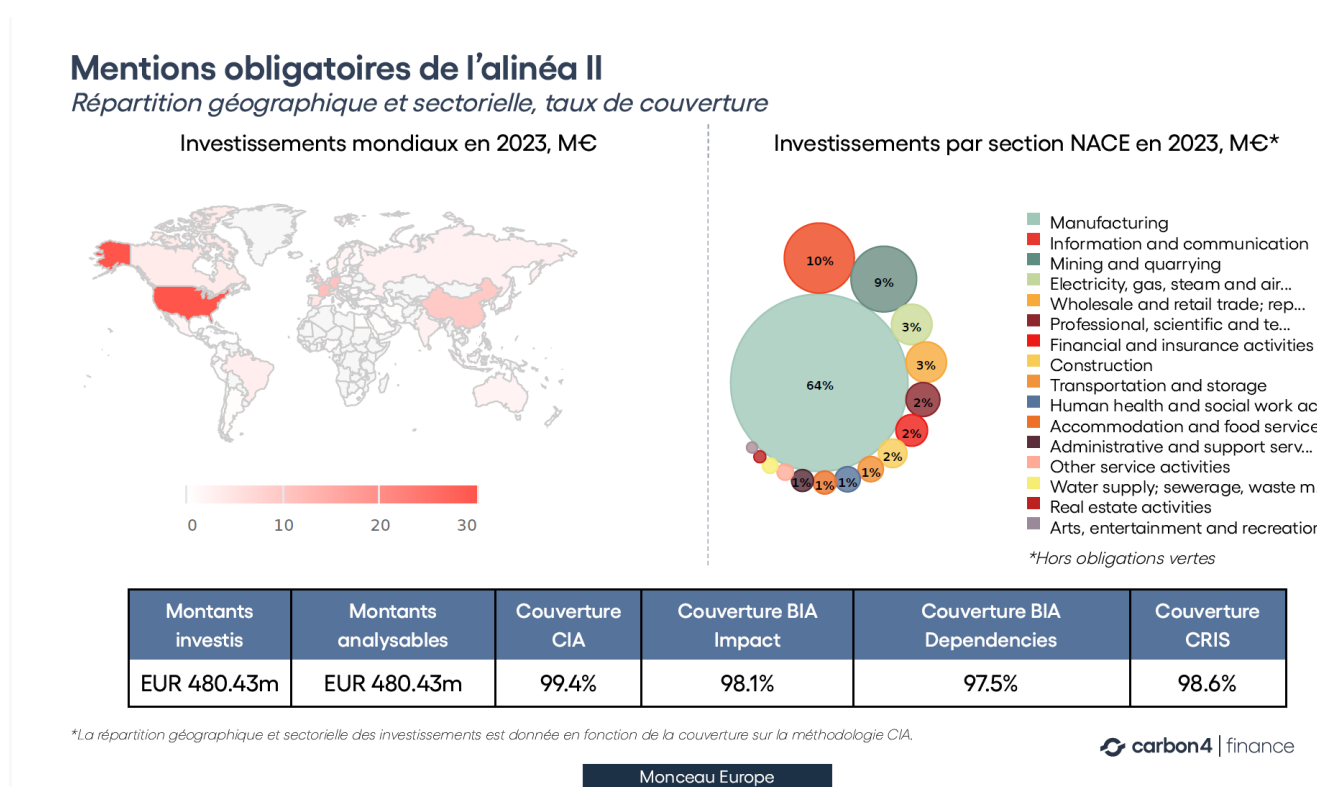
L'objectif de gestion du Fonds est de mener une gestion actions de l'Espace Économique Européen, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, par le biais d'une gestion discrétionnaire pouvant lui conférer un profil/rendement risque élevé. Le Fonds investira dans une sélection d'OPC et d'ETF, qui seront eux-mêmes investis sur les marchés actions de l'Espace Économique Européen, et/ou sur des valeurs en direct au travers d'une sélection de type "Stock picking".

En pratique, 100% des encours sont placés dans des fonds.

Ce fonds est réservé exclusivement au Groupe Monceau et ses entités. Il veille à respecter les contraintes de placement LTEI de la Directive Solvabilité II.

Le fonds Monceau Europe est classé Article 6 au sens du règlement Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) et de fait n'intègre aucune forme de durabilité dans son processus d'investissement.

Répartition géographique et sectorielle du fonds MONCEAU Europe*



*Source : Carbon4

Article 29 de la loi énergie climat

Adoptée le 8 novembre 2019, la loi énergie-climat a fixé des objectifs ambitieux en matière de politique climatique et énergétique française. Elle comporte 69 articles et se fixe pour objectif une neutralité carbone en 2050 afin de répondre à l'urgence climatique et à l'Accord de Paris. Qui porte sur la sortie progressive des

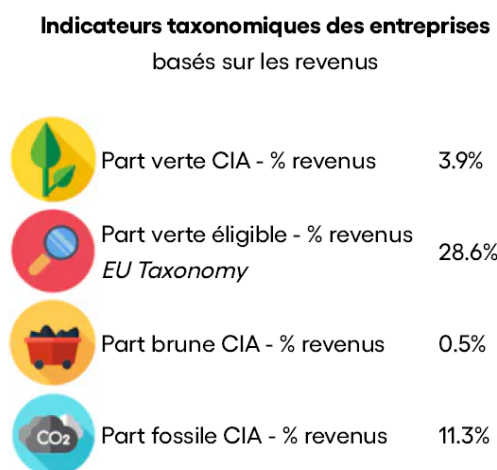


énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables ; la lutte contre les passoires thermiques ; la mise en place d'outils de pilotage, de gouvernance et d'évaluation de la politique climatique ; la régularisation du secteur de l'électricité et du gaz.

Alignement du fonds MONCEAU Europe sur la taxonomie et la part « Energie Fossile » *

5° Alignement sur la taxonomie et la part "Énergie fossile"

Résultats CIA (Via 5.1. Part verte CIA, 5.2. Part verte éligible, 5.3. Part fossile CIA, et 5.4. Part brune CIA)



Top 5 des contributeurs à la part verte
basés sur les revenus

Company name	Section NACE	
Signify NV	Manufacturing	79.8%
Schneider Electric SE	Manufacturing	30.7%
Compagnie de Saint-Gobain SA	Manufacturing	29.6%
Enel SpA	Electricity, gas, steam and air conditioning supply	58.5%
Alstom SA	Manufacturing	76.1%

Classement par contribution décroissante

La part verte CIA, la part verte éligible, la part brune CIA et la part fossile CIA sont des indicateurs uniquement définis pour les entités de type corporate. Les définitions et éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie A.

Source: CIA Database, Carbon4 Finance, 2023.

 carbon4 | finance

Monceau Europe

*Source Carbon4

La loi énergie-climat s'inscrit dans l'évolution réglementaire axée sur la prise en compte des enjeux climatiques. Elle vient compléter la loi promulguée le 17 août 2015 portant sur la transition énergétique pour la croissance verte ainsi que le plan d'accompagnement permettant à la France de lutter contre le dérèglement climatique et la préservation de l'environnement.

Le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat, publié le 27 mai 2021 pris en application de l'article L.533-22-1 du code monétaire et financier, définit le reporting extra-financier des acteurs de marché. Ce dernier porte sur la politique d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Les investisseurs institutionnels sont concernés par ce décret qui encourage les entreprises à plus de transparence vis-à-vis de leur alignement en faveur de la transition bas carbone.

Les investisseurs institutionnels doivent établir une évaluation quantitative de leur contribution, par le biais des actifs détenus, au financement de la transition énergétique et de l'économie verte avec pour objectif de limiter le réchauffement climatique à +2°C.

La prise en compte de l'exposition aux risques climatiques notamment les émissions de gaz à effet de serre associés aux actifs détenus, ainsi que l'objectif international portant sur la limitation du réchauffement climatique et l'atteinte des objectifs portant sur la transition énergétique et écologique qui relèvent de la prise en compte des objectifs environnementaux.



Les informations relatives aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance sont mentionnées au II de l'article L.533-22-1.

Ces informations portent sur :

- La démarche générale de l'entité ;
- Les moyens internes déployés par l'entité ;
- La prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ;
- La stratégie d'engagement auprès des émetteurs ;
- La taxonomie européenne et aux combustibles fossiles ;
- L'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris ;
- Les objectifs long terme liés à la biodiversité ;
- La prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques.

Le rapport TCFD – Article 29LEC

Les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) sont venues compléter l'Article 173 de la loi transition énergétique et écologique ainsi que l'Article 29 LEC.

Ce rapport évalue les risques et les opportunités liés au climat, en s'alignant sur les recommandations de la TCFD mis en place par le Conseil de Stabilité Financière du G20 en 2015.

Son objectif est d'aider les investisseurs à mieux comprendre leur exposition aux risques et opportunités en leurs fournissant une transparence portant sur les risques et les opportunités liés au climat des portefeuilles dans lesquels ils ont investi et ce conformément aux recommandations du groupe de travail portant sur les informations financières liées au climat.

Plusieurs projets et discussions sont en cours à plusieurs niveaux et notamment avec des fournisseurs de données pour prendre en compte de façon quantitative les données ESG dans l'analyse et la prise de décision. Par ailleurs, des engagements au niveau de la société mais aussi à l'échelle du Groupe sont attendus dans les prochaines années.

Le règlement SFDR

En application depuis le 10 mars 2021, le règlement Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) vise à renforcer les obligations de transparence concernant les enjeux ESG pris ou non en compte par les différents acteurs de marché lors de la prise de décisions d'investissement. Afin de suivre des standards d'informations et de publication d'informations sur la durabilité d'un placement et ainsi limiter le greenwashing.

Afin d'évaluer le degré de durabilité des produits financiers il a été défini un classement des fonds d'investissement en trois catégories :

Article 6 : Fonds n'intégrant aucune forme de durabilité dans le processus d'investissement et pourraient inclure des actions actuellement exclues par les fonds ESG, comme les sociétés impliquées dans l'industrie du tabac ou les producteurs de charbon thermique.



Article 8 : Fonds financiers qui promeut les caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, à condition que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés suivent des pratiques de bonne gouvernance.

Article 9 : Fonds qui intègre et mesure des indicateurs d'impact. Ces fonds ont pour objectif de prendre la durabilité au cœur de la décision d'investissement.

I. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement

Au 30 septembre 2023, aucun objectif quantitatif de limitation et réduction des émissions de gaz à effet de serre n'a été fixé pour la gestion du fonds Monceau Europe.

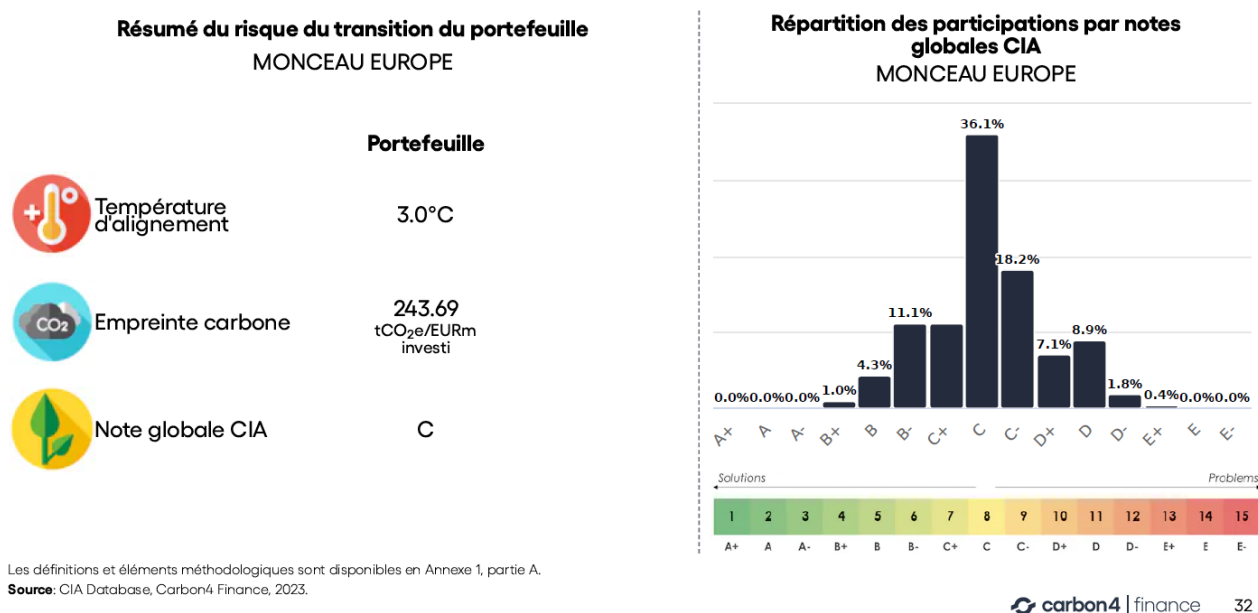
La quantification de l'empreinte carbone et la mise en place d'une trajectoire de réduction des émissions est prévue pour la société de gestion sans horizon fixe. Les limitations à la mise en œuvre d'une telle méthodologie incluent notamment la forte disparité dans les informations communiquées par les émetteurs en fonction des pays et la méthodologie de prise en compte des émissions indirectes.

Le calendrier pour implémenter une méthodologie d'alignement est dépendant des données fournies par les émetteurs ainsi que de la robustesse et de la transparence des méthodologies de simulations d'alignement proposées par les fournisseurs de données ainsi que les capacités de transparisation de nos partenaires. Il est également dans les objectifs de Monceau de développer une équipe plus expérimentée dans ce domaine.

Alignement du fonds MONCEAU Europe sur l'Accord de Paris*

6° c) Alignement sur l'Accord de Paris

Via 6.1. Température d'alignement du portefeuille, 8.3. Intensité d'émissions, et 8.5. Note globale CIA



Monceau Europe

*Source Carbon4



II. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Le fonds Monceau Europe ne dispose pas actuellement d'une stratégie biodiversité globale. La principale difficulté à la mise en place d'une telle stratégie est la disponibilité d'indicateurs avec un taux de couverture suffisant des portefeuilles.



Toutefois, l'impact sur la biodiversité des émetteurs fait partie des critères environnementaux analysés dans le cadre de notre approche extra-financière des gérants et des fonds et entre dans notre appréciation du risque de durabilité environnementale.

Alignement du fonds MONCEAU Europe en matière de biodiversité*

7° Alignement avec les objectifs long terme liés à la biodiversité

Mesure de l'impact par compartiment en MSA.km²
(Empreinte biodiversité et 7.2. MSA.km²)

(via 7.1.

Impacts financés par le portefeuille <small>en MSA.km²</small>			Equivalents surfaciques	
	Dynamique	Statique		
Aquatique	0.0	3.6		Impacts Terrestres Dynamiques x terrains de football 440
Terrestre	2.4	50.4		Impacts Terrestres Statiques x taille de Paris 0.5

Intensité d'impact du portefeuille <small>Approche valeur en MSA.m²/EURk investi</small>		
	Dynamique	Statique
Aquatique	0.1	7.6
Terrestre	5.0	106.9

Les définitions et éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie C, 7.1. Empreinte biodiversité et 7.2. MSA.km²
Source: Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score™ database, Source:GBS 1.1.0, 02/22, Carbon4 Finance

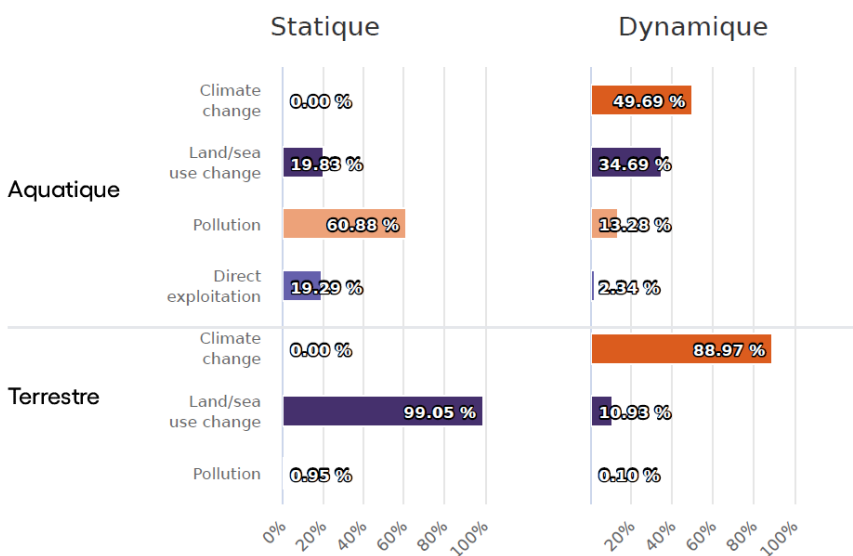
carbon4 | finance 93

Monceau Europe



7° Alignement avec les objectifs long terme liés à la biodiversité

Répartition par pression IPBES des impacts financés par le portefeuille (via 7.3. Pressions couvertes par BIA-GBS™)



Principaux résultats

Les graphiques ci-joint montrent la ventilation détaillée de l'impact sur la biodiversité par pression pour les catégories comptables statiques et dynamiques, ainsi que les domaines terrestre et aquatique (eau douce uniquement).

La pression d'exploitation directe apparaît minoritaire dans les résultats. Cela est dû à un recoupement partiel entre les pressions d'occupation des sols et celles d'exploitation directe dans le GBS.

Les définitions en éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie C, 7.3 Pressions couvertes par BIA-GBS™. Source: Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score™ database, Source: GBS 11.0, 02/22, Carbon4 Finance

*Source Carbon4

III. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

1- Description des principaux risques ESG

La prise en compte des enjeux climatiques, sociaux et de gouvernance est devenue incontournable pour l'ensemble des acteurs de la gestion d'actifs. Ces problématiques impactent les processus d'investissement, la structure des équipes ainsi que les risques réputationnels et réglementaires auxquels s'exposent les sociétés. Par conséquent, Monceau AM considère qu'il est crucial d'intégrer les critères ESG au processus de sélection pour capturer au mieux les enjeux des sociétés et des fonds. De telle sorte, l'équipe de gestion s'efforce de juger au mieux, de façon la plus exhaustive et objective possible, quels sont les meilleurs investissements en rajoutant au couple rendement/risque l'aspect ESG.



8°b) Gestion des risques et spécificités des risques physiques climatiques

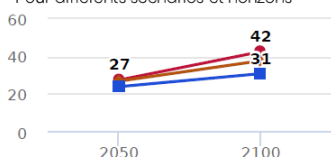
Comparaison du niveau de risque entre le portefeuille (via 8.6. Score de risque global et 8.7. Score de risque par aléa, avec une 8.8. approche multi-scénario et multi-modèles)

Risque global, pour un scénario modéré (RCP 6), horizon 2050

Portefeuille "Monceau Europe"



Evolution du risque pour le portefeuille
Pour différents scénarios et horizons



- **2 horizons de temps** sont considérés, basés sur les projections du GIEC : milieu du siècle (**2050**), fin du siècle (**2100**)
- **3 scénarios** sont envisagés :
 - Scénario à faibles émissions ("**low**"), réchauffement inférieur à 3°C en 2100 par rapport à l'ère pré-industrielle, cohérent avec les scénarios RCP 4.5 et SRES B1 (les températures médianes augmentent régulièrement jusqu'en 2060, avant de se stabiliser sur le reste du siècle).
 - Scénario d'émissions moyennes ("**medium**"), réchauffement supérieur à 3°C en 2100 par rapport à l'ère pré-industrielle, conforme aux scénarios RCP 6.0 et SRES A1B (les températures médianes augmentent sensiblement pendant tout le siècle).
 - Scénario à fortes émissions ("**high**"), réchauffement supérieur à 4°C en 2100 par rapport à l'ère pré-industrielle, conforme aux scénarios RCP 8.5 et SRES A2 (les températures médianes augmentent de façon radicale et constante jusqu'à la fin du siècle)

Les définitions en éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie B.

Source: CRIS Database, Carbon4 Finance, 2023.

Monceau Europe

Principaux résultats

Aussi, les notes de risques selon les 3 scénarios sont assez étendues car on observe des différences climatiques, selon les scénarios d'émissions, dans les zones géographiques où opèrent les entités du portefeuille.

carbon4 | finance 64

8°b) Gestion des risques et spécificités des risques physiques climatiques

Comparaison des niveaux de risques par aléas (via 8.7. Score de risque par aléa)

Distribution des niveaux de risques par aléas climatiques

Scénario modéré (RCP 6), horizon 2050

	TEMP RISE	DROUGHTS	HEAT WAVES	HEAVY RAINFALL	RAINFALL PATTERNS	SEA LEVEL RISE	STORMS
Average Portfolio	17	17	31	31	12	40	31
Minimum	6	8	18	14	3	24	2
Maximum	27	33	44	60	28	72	49

- **Scores moyens** : afin de comparer le portefeuille à son benchmark, il est important d'analyser les différences des scores moyens par aléa . En effet, même si le portefeuille et le benchmark peuvent avoir une note globale similaire, ils peuvent se comporter très différemment face aux divers aléas climatiques.
- **Scores maximum** : il est également primordial de regarder les maxima atteints pour chaque aléa. En effet, même si une entreprise présente une note moyenne relativement basse, il est possible qu'elle ait une note très élevée sur un des aléas. Ainsi, cette entreprise pourrait être fortement à risque sur sa chaîne de valeur, sans que cela n'apparaisse dans son score global.

Les définitions en éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie B.

Source: CRIS Database, Carbon4 Finance, 2023.

Monceau Europe

carbon4 | finance 65

Principaux résultats

De très fortes valeurs sont atteintes pour les risques liés à l'aléa augmentation du niveau de la mer.

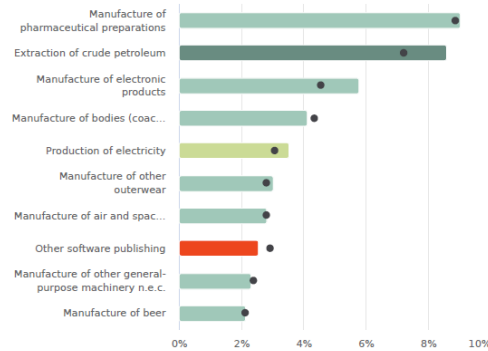


8°b) Gestion des risques et spécificités des risques physiques climatiques

Secteurs à forte contribution (via 8.6. Score de risque)

Top 10 des secteurs à forte contribution

Scénario modéré (RCP 6), horizon 2050



- Les **barres colorées horizontales** représentent la **contribution** à la note de risque globale du portefeuille. La contribution résulte du produit du montant investi par la note de risque. La somme des contributions donne la note de risque globale. Ainsi, elle correspond à **la part de la note globale inhérente à un secteur**.
- Les **points** représentent le montant investi dans le secteur.
- Il est ainsi possible d'analyser **les secteurs qui contribuent à baisser/augmenter la note globale du portefeuille**. Par exemple, un secteur dont la croix (poids dans le portefeuille) est à droite de la barre colorée (contribution), donc qui a un montant investi plus élevé que sa contribution, aidera à baisser la note globale du portefeuille.

Les définitions en éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie B.

Source: CRIS Database, Carbon4 Finance, 2023.

Monceau Europe

Principaux résultats

Le secteur *Other software publishing* correspond à environ **2.9% des investissements** du portefeuille, mais ne contribue qu'à hauteur de **2.5% à la note de risque totale du portefeuille**. Il se situe donc **en-dessous de la note de risque moyenne du portefeuille**.

A l'inverse, le secteur *Extraction of crude petroleum* représente **7.2% des investissements** et contribue à **8.6% à la note de risque moyenne du portefeuille**.

carbon4 | finance 66

8°b) Gestion des risques et spécificités des risques physiques climatiques

Entités du portefeuille les plus à risque (via 8.6. Score de risque et 8.8. approche multi-scénario et multi-modèles)

Distribution des niveaux de risques

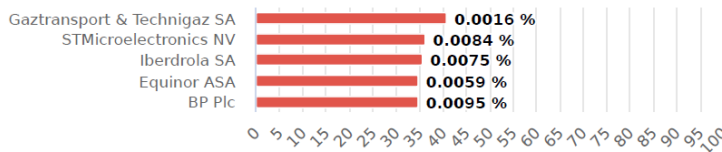
Scénario modéré (RCP 6), horizon 2050



Top 5 des entités les plus à risque

Scénario modéré (RCP 6), horizon 2050

Score de risque de l'entité de 0 à 100 et poids de l'investissement dans l'entité en %



- Les **notes de risques sont normalisées par rapport à l'ensemble des notes de risques tout horizon et scénario confondus**, ce qui conséquemment attribue les notes les plus élevées au scénario élevé (+4°C) horizon 2100, et concentre les notes du scénario moyen (+3°C) horizon 2050 à un niveau modéré. Il est donc fréquent d'avoir un risque modéré pour une majeure partie du portefeuille à scénario médian et horizon 2050.
- Les **entités les plus à risques sont généralement celles très capitalistiques**, présentant beaucoup d'assets physiques (infrastructures, usines, ...).

Les définitions en éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie B.

Source: CRIS Database, Carbon4 Finance, 2023.

Monceau Europe

Principaux résultats

Le portefeuille est majoritairement composé d'entreprises se trouvant dans un **niveau de risque modéré**, pour un scénario médian d'émissions, à horizon 2050.

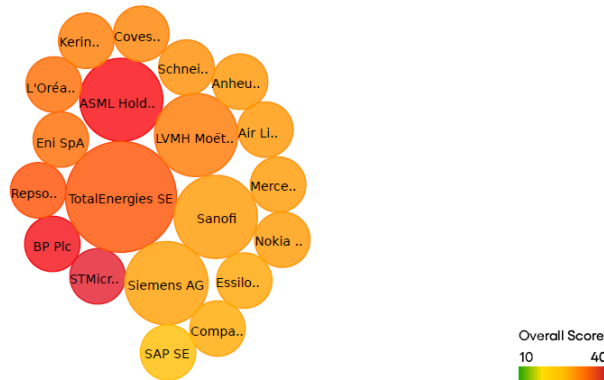
carbon4 | finance 67



8°b) Gestion des risques et spécificités des risques physiques climatiques

Contribution des entités à la note de risque globale (via 8.6. Score de risque global)

Score de risque global comparé aux investissements
Scénario modéré (RCP 6), horizon 2050



- Le graphe montre les **20 entreprises** ayant la **plus forte contribution** à la note de risque globale.
- La **taille des bulles** représente le **montant investi** et la **couleur** représente la **note de risque**.
- La contribution résultant du produit de l'investissement et de la note, une **forte contribution** se traduit soit:
 - par un **investissement élevé** et/ou
 - par une **note de risque élevée**

Les définitions en éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie B.
Source: CRIS Database, Carbon4 Finance, 2023.

Principaux résultats

Les entités ayant des **secteurs peu capitalistiques** sont globalement **moins à risque**.

Parmi les **entités les plus contributrices**, on retrouve des entités peu exposées mais représentant un gros investissement (ex : SAP SE) et des entités ayant un score de risque plus élevé (ex : STMicroelectronics NV).

carbon4 | finance 68

Monceau Europe

*Source Carbon4

Gestion des risques et spécificités des risques de transition climatique du fonds MONCEAU Europe*

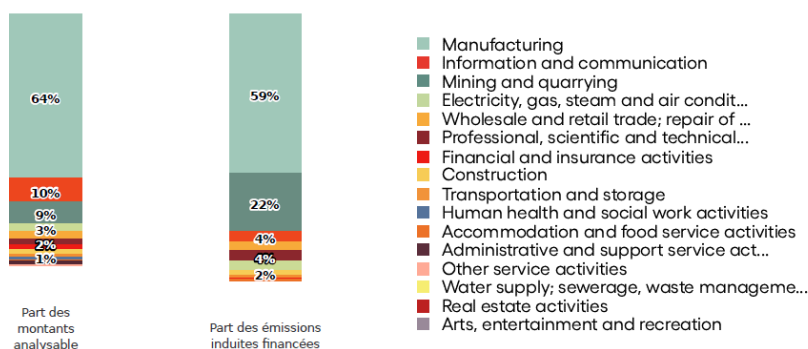
8°b) Gestion des risques et spécificités des risques de transition climatique

Comparaison sur le périmètre des émissions induites financées (Via 8.1. Émissions induites, 8.3. Intensité d'émissions)

Distribution sectorielle des émissions induites financées

Emissions induites financées (tCO₂e), et intensité d'émissions - approche valeur (tCO₂e/EURm investi)

Portefeuille - Monceau Europe



244 tCO₂e/EURm investi

L'intensité d'émissions induites financées - approche valeur - correspond aux émissions induites financées par million d'euros investi dans une certaine catégorie d'instruments. Ici, on considère uniquement les émetteurs catégorisés par CIA comme Entreprises ou Institutions Financières.

Les définitions et éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie A. Ces graphiques concernent uniquement les analyses de type Entreprise et Institutions financières, pour lesquelles une répartition sectorielle est pertinente. De fait, l'intensité d'émissions - approche valeur - pour l'ensemble de ces analyses peut être différente de l'empreinte carbone du portefeuille dans son ensemble.
Source: CIA Database, Carbon4 Finance, 2023.

carbon4 | finance

Monceau Europe



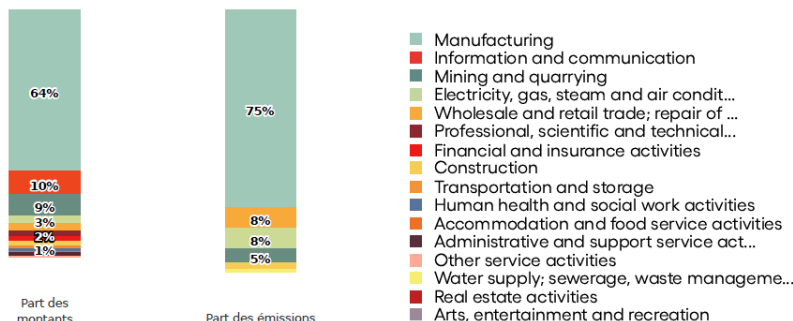
8°b) Gestion des risques et spécificités des risques de transition climatique

Comparaison sur le périmètre des émissions économisées financées (Via 8.2. Émissions économisées, 8.3. Intensité d'émissions)

Distribution sectorielle des émissions économisées financées

Émissions économisées financées (tCO_{2e}), et intensité d'émissions - approche valeur (tCO_{2e}/EURm investi)

Portefeuille - Monceau Europe



-26 tCO_{2e}/EURm investi

L'intensité d'émissions économisées financées - approche valeur - correspond aux émissions économisées financées par million d'euros investi dans une certaine catégorie d'instruments. Ici, on considère uniquement les émetteurs catégorisés par CIA comme Entreprises ou Institutions Financières.

Les définitions et éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie A. Ces graphiques concernent uniquement les analyses de type Entreprise et Institutions financières, pour lesquelles une répartition sectorielle est pertinente. De fait, l'intensité d'émissions - approche valeur - pour l'ensemble de ces analyses peut être différente de l'empreinte carbone du portefeuille dans son ensemble.
Source: CIA Database, Carbon4 Finance, 2023.



Monceau Europe

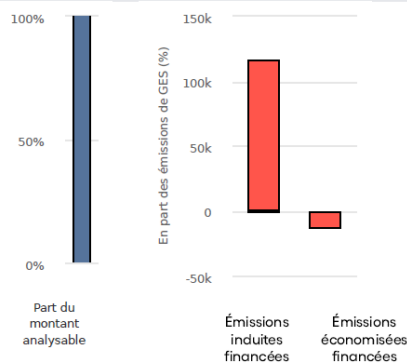
8°b) Gestion des risques et spécificités des risques de transition climatique

Comparaison de l'empreinte du portefeuille
Carbon Impact Ratio

(Via 8.3. Intensité d'émissions et 8.4.

Comparaison des émissions induites et économisées financées

Portefeuille - Monceau Europe



CIR_{Portefeuille} = 0.11

Les définitions et éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie A. Les émissions économisées n'étant pas définies au niveau des émetteurs souverains, le périmètre est ici restreint aux entités catégorisées comme entreprises et institutions financières, et aux instruments catégorisés comme obligations vertes par la méthodologie CIA (pour les émissions induites et économisées).
Source: CIA Database, Carbon4 Finance, 2023.

Principaux résultats

Ce graphique présente la part des émissions induites et économisées financées par type d'analyse (en excluant les émetteurs souverains), permettant de voir la contribution de chaque type aux émissions financées par le portefeuille.



carbon4 | finance 39

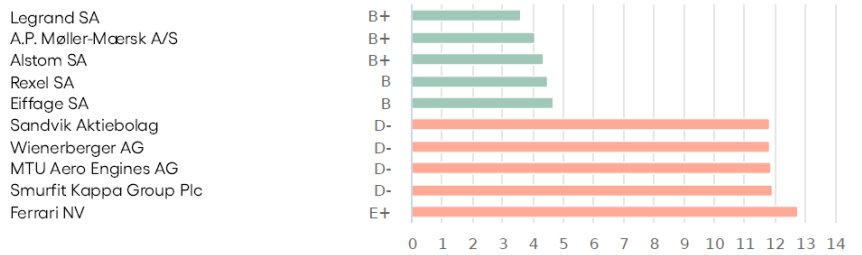
Monceau Europe



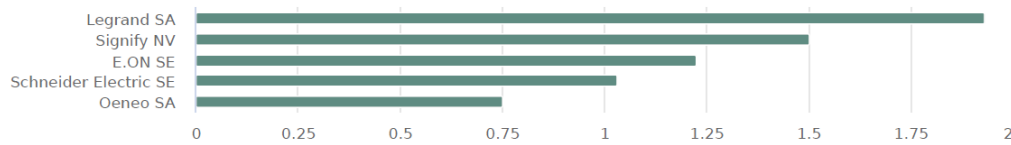
8°b) Gestion des risques et spécificités des risques de transition climatiques

Focus sur les entreprises les plus et moins performantes (Via 8.5. Note globale CIA et 8.4. Carbon Impact Ratio)

Classement des 5 meilleures et pires notes globales CIA, entreprises et institutions financières



Classement des entreprises avec le Carbon Impact Ratio (CIR) le plus élevé



Les définitions et éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie A. Ce graphique concerne uniquement les émetteurs catégorisés comme entreprises ou institutions financières par la méthodologie CIA.

Source: CIA Database, Carbon4 Finance, 2023.

carbon4 | finance

Monceau Europe

Résumé de l'impact climatique du fonds MONCEAU Europe*

Résumé de l'impact climatique du portefeuille (1)

Via 6.1. Température d'alignement, 8.1. Emissions induites, 8.2. Émissions économisées, 8.3. Intensité carbone et 8.5. Note globale

Équivalence en nombre de tours du monde en voiture



Les émissions induites financées par le portefeuille s'élèvent à 116.38ktCO₂e ce qui est équivalent aux émissions générées par 19,396 tours du monde en voiture en solo.

Alignement avec l'Accord de Paris



Le portefeuille Monceau Europe est aligné avec un réchauffement moyen de +3.0°C, ce qui correspond à une trajectoire . Si les émissions de l'économie mondiale suivaient la même trajectoire que celles des sous-jacents du portefeuille considéré, alors l'augmentation des températures moyennes d'ici à 2100 par rapport à l'ère pré-industrielle serait de l'ordre 3.0°C.

Performance carbone globale



La note globale CIA du portefeuille est de 8.2/15, traduisant une faible contribution positive du portefeuille à la transition vers une économie bas-carbone. Plus la note est proche de 1, plus la contribution positive à la transition est forte. A l'inverse, plus la note est proche de 15, plus la contribution négative à la transition est forte.

Pour d'autres définitions et éléments méthodologiques, se référer à l'Annexe 1, partie A.
Source: CIA Database, Carbon4 Finance, 2023.

carbon4 | finance 43

Monceau Europe



Résumé de l'impact climatique du portefeuille (2)

Via 6.1. Température d'alignement, 8.1. Emissions induites, 8.2. Emissions économisées, 8.3. Intensité carbone et 8.5. Note globale

Décomposition des émissions de GES du portefeuille, et de son empreinte carbone

	Émissions induites				Émissions économisées			
	Entreprises	Obligations vertes	Souverains	Portefeuille	Entreprises	Obligations vertes	Souverains	Portefeuille
Émissions financées Scope 1+2 tCO ₂ e	20,487	N/A	N/A	N/A	-1,454	N/A	N/A	N/A
Émissions financées Scope 3 tCO ₂ e	95,339	N/A	N/A	N/A	-11,125	N/A	N/A	N/A
Émissions financées totales tCO ₂ e	115,826	0	0	116,377.84	-12,579	0	N/A	-12,609
Intensité d'émissions financées Scope 1+2 approche valeur, tCO ₂ e/EURm investi	44	N/A	N/A	N/A	-3	N/A	N/A	N/A
Intensité d'émissions financées Scope 3 approche valeur, tCO ₂ e/EURm investi	202	N/A	N/A	N/A	-24	N/A	N/A	N/A
Intensité d'émissions financées totales approche valeur, tCO ₂ e/EURm investi	246	0	0	244	-27	0	N/A	-26

Pour d'autres définitions et éléments méthodologiques, se référer à l'Annexe 1, partie A. Les entreprises comprennent ici les entreprises non-financières et les entreprises financières.

Source: CIA Database, Carbon4 Finance, 2023.

carbon4 | finance 44

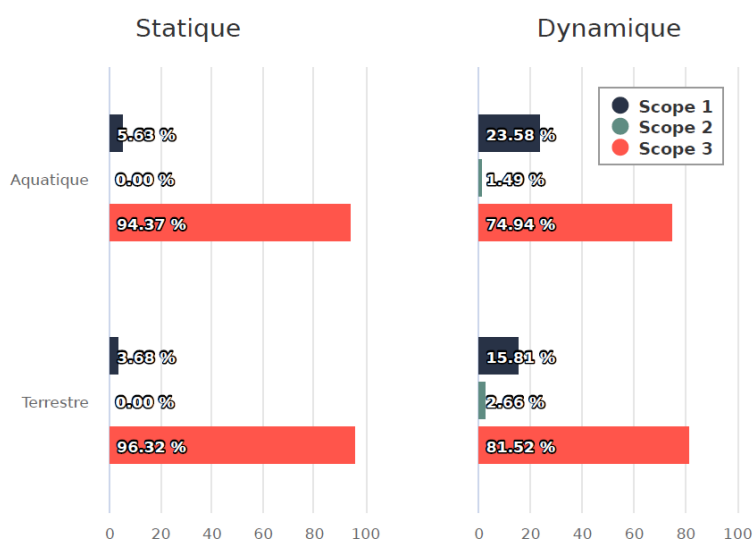
Monceau Europe

*Source Carbon4

Gestion des risques et spécificités des risques liés à la biodiversité pour le fonds MONCEAU Europe*

8°b) Gestion des risques et spécificités des risques liés à la biodiversité

Répartition par scope de l'impact financé par le portefeuille, en pourcentage de l'impact total (via 8.10. Impact par scope)



Les définitions en éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie C, 8.10 Impact par scope. Source: Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score™ database. Source: GBS 110_0222 Carbon4 Finance

Principaux résultats

Le Scope 3 amont est couvert pour toutes les pressions, et l'aval uniquement pour la pression changement climatique (CC).

Ce graphique représente la répartition par scope **uniquement pour les acteurs de type entreprises et institutions financières**, puisque le concept de scope ne s'applique pas aux entités souveraines. En effet, l'impact d'une obligation souveraine est assimilé à l'impact de la consommation effectuée dans le pays correspondant.

Les impacts du **Scope 3** sont largement prédominants par rapport aux impacts catégorisés en Scope 1 et en Scope 2.

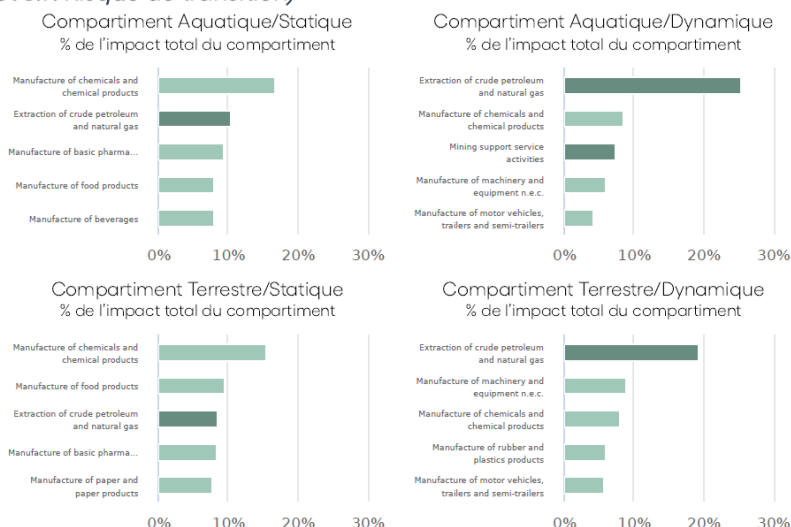
carbon4 | finance 101

Monceau Europe



8°b) Gestion des risques et spécificités des risques liés à la biodiversité

Top 5 des distributions sectorielles (NACE) des entreprises et institutions financières en MSA.km² (via 7.1., 7.2. et 8.9. Risque de transition)



Principaux résultats

Ce graphique représente, par compartiment, les 5 secteurs qui génèrent la part la plus importante de l'impact du portefeuille. On affiche ici la part (en %) de l'impact total du compartiment.

Le secteur "Manufacture of chemicals and chemical products" est le plus exposé pour le compartiment Terrestre/Statique.

Le secteur "Extraction of crude petroleum and natural gas" est le plus exposé pour le compartiment Terrestre/Dynamique.

Ces résultats n'incluent pas les impacts liés aux obligations souveraines (0% du montant couvert). En effet, comme l'impact d'un état est appréhendé via la consommation intégrale du pays, les ordres de grandeur ne sont pas comparables avec l'impact d'une entreprise, i.e., l'impact des souverains (secteur NACE "Administration publique générale") viendrait éclipser les autres secteurs. Il est ainsi préférable d'étudier les résultats de manière distincte entre les souverains et les corporates.

Les définitions et éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie C, 7.1., 7.2. et 8.9. Risque de transition. Pour étudier l'impact des obligations souveraines par compartiment, se référer aux données ligne à ligne fournies en complément de ce livrable, en utilisant la variable typeId pour filtrer sur les émetteurs souverains.

Source: Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score™ database. Source: GBS 1.1.0, 02/22, Carbon4 Finance

carbon4 | finance 102

Monceau Europe

8°b) Gestion des risques et spécificités des risques liés à la biodiversité

Score de dépendance par scope, pour le portefeuille et son benchmark (via 8.11. Score de dépendance)

Portefeuille

Monceau Europe

Pour les souverains (0% des montants couverts)		Pour les entreprises et institutions financières (99,63% des montants couverts)	
Score de dépendance critique		Score de dépendance critique	
Dépendance de la production induite par la consommation	N/A	Scope 1	62%
Dépendance des achats amont induits par la consommation	N/A	Scope 3 Amont	52%
Score de dépendance moyen		Score de dépendance moyen	
Dépendance de la production induite par la consommation	N/A	Scope 1	15%
Dépendance des achats amont induits par la consommation	N/A	Scope 3 Amont	13%

Le score de dépendance quantifie la dépendance des constituants du portefeuille aux services écosystémiques, c'est-à-dire aux services offerts par la nature (pollinisation, assainissement de l'eau, etc.). Deux approches de calcul sont proposées.

Le score de dépendance **critique** quantifie la part du portefeuille dépendant de manière critique à au moins un service écosystémique. Le score de dépendance **moyen** donne la dépendance moyenne du portefeuille à l'ensemble des services écosystémiques. Pour plus d'informations, consulter l'annexe 1, partie C, 8.11 Score de dépendance.

Source: Biodiversity Dependency Analytics powered by the Global Biodiversity Score™ database. Source: GBS 1.1.0, 02/22, Carbon4 Finance

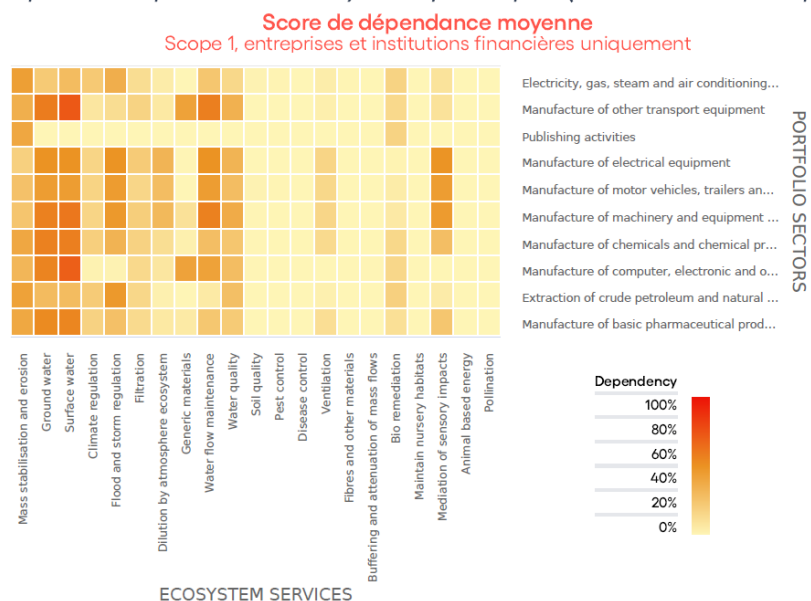
carbon4 | finance

Monceau Europe



8°b) Gestion des risques et spécificités des risques liés à la biodiversité

Dépendance par service écosystémique scope 1 (via 8.11. Score de dépendance)



Les définitions en éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie C, 8.11 Score de dépendance.
Source: Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score™ database. Source: GBS 11.0, 02/22, Carbon4 Finance

Monceau Europe

Principaux résultats

Ce graphique montre la répartition de la dépendance moyenne par service écosystémique et par secteur pour les secteurs les plus représentés, sur le Scope 1 uniquement.

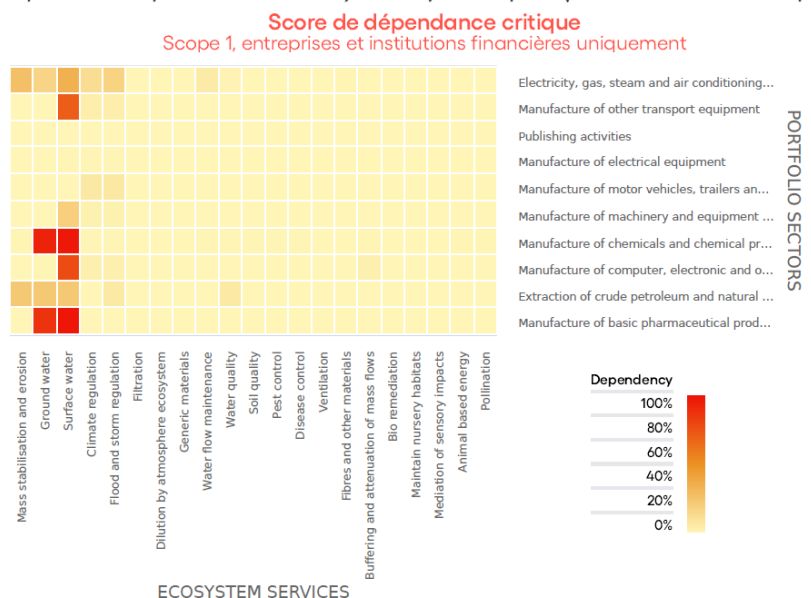
Par exemple, les entreprises ayant comme secteur principal *Manufacture of basic pharmaceutical products and pharmaceutical preparations* ont une dépendance moyenne de 53.2% au service "ground water" en Scope 1, soit une dépendance moyenne.

Ce graphique exclut les émetteurs souverains, pour lesquels le score de dépendance moyenne est calculé différemment, rendant l'ensemble inhomogène. Le détail est disponible dans les données au ligne à ligne.

carbon4 | finance 104

8°b) Gestion des risques et spécificités des risques liés à la biodiversité

Dépendance par service écosystémique scope 1 (via 8.11. Score de dépendance)



Les définitions en éléments méthodologiques sont disponibles en Annexe 1, partie C, 8.11 Score de dépendance.
Source: Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score™ database. Source: GBS 14, 02/22, Carbon4 Finance

Monceau Europe

Principaux résultats

Ce graphique montre la répartition de la dépendance critique par service écosystémique et par secteur pour les 10 secteurs les plus représentés, sur le Scope 1 uniquement.

Par exemple 87.6% du chiffre d'affaire des entreprises ayant comme secteur principal *Manufacture of basic pharmaceutical products and pharmaceutical preparations* sont dépendants de manière critique au service écosystémique "ground water".

Ce graphique exclut les émetteurs souverains, pour lesquels le score de dépendance critique est calculé différemment, rendant l'ensemble inhomogène. Le détail est disponible dans les données au ligne à ligne.

carbon4 | finance 105

*Source Carbon4

L'analyse de ces critères ne peut se faire que de manière indirecte puisque les gérants n'investissent pas dans des entreprises mais dans des fonds.

Une attention particulière est portée à l'alignement entre ce qui est déclaré par la société et ce qui est réellement pratiqué par le gérant. Dans un souci d'honnêteté, de confiance et de transparence, il est crucial



que nos partenaires appliquent leurs engagements. Dans le cas contraire, l'investissement est revu et un dialogue initié avec la société et le gérant.

La gouvernance des sociétés de gestion est également un point central du suivi des investissements.

2- Méthode de prise en compte des risques – Monceau Europe et fonds de fonds

Un tableau est rempli pour chacun des fonds selon les critères suivants :

<i>Elément de notation</i>	<i>Poids</i>	<i>Note</i>
Modèle quantitatif de scoring	13%	0-5
Intégration ESG dans le processus d'investissement	23%	0-5
Cohérence des objectifs VS composition du portefeuille	28%	0-5
Alignement réglementation	18%	0-5
ADN ESG	18%	0-5
<i>TOTAL</i>	<i>100%</i>	<i>100</i>

Un poids plus important est attribué à la cohérence entre ce qui est déclaré et le résultat en pratique pour favoriser la transparence et l'honnêteté entre le sélectionneur de fonds et le gérant, de telle sorte que ces éléments soient compris et pris en compte dans la construction de portefeuille pour une maîtrise optimale des risques.

Lorsqu'une société fait face à une controverse, un courriel est adressé à la société et/ou au gérant pour analyser leur réaction.

3- Explications détaillées

Modèle quantitatif de scoring

Le but de cette note est de déterminer la cohérence du modèle de scoring en prenant en compte l'originalité et la qualité des données sous-jacentes.

Intégration ESG dans le processus d'investissement

Ce sous score permet de déterminer le bon fonctionnement du processus de gestion d'un point de vue ESG. Plus le processus complet (ESG + financier) sera exhaustif et efficient, plus la note sera haute. L'idée est que le processus de décisions soit fluide, agile et cohérent avec la philosophie d'investissement. Dans le meilleur des cas, la dimension ESG est complètement intégrée au processus de gestion classique, à l'inverse d'une gestion dite en « silos » (soit de manière indépendante à l'analyse financière).

Cohérence des objectifs VS composition du portefeuille

Dans cette section, le but est de contrôler si les procédures et la philosophie ESG sont bien mises en pratique par l'ensemble de l'équipe et sont en ligne avec la composition du portefeuille (éviter le « greenwashing »). En d'autres termes, c'est une note qui juge de la cohérence entre la théorie (politique déclarée) et la pratique



(portefeuille final). Si le portefeuille final est cohérent avec les engagements de la société, il pourra obtenir la note maximale de 5. A contrario, plus le fonds diverge de ses objectifs en termes ESG plus il sera pénalisé (la note tendra vers 0). Un fonds qui se déclare à impact mais dont le processus d'investissement et le portefeuille final n'est pas en ligne avec ses objectifs sera moins bien noté qu'un fonds sans vocation durable qui reste en ligne avec ses engagements. Cette analyse est effectuée de façon dynamique (passé, présent et futur). C'est aussi dans cette section qu'est évaluée la capacité du gérant à réagir aux controverses, notamment en termes de gouvernance.

ADN ESG

De plus en plus de sociétés de gestion se prétendent pionniers dans l'ESG, la durabilité et l'engagement mais peu le sont vraiment. Ce score permet de bonifier les sociétés de gestion et les fonds qui ont fait un réel effort pour prendre en compte les enjeux climatiques, sociaux et de gouvernance dans leur processus d'investissement ou qui sont de vrais « original » de l'ESG.

Alignement réglementations ESG

Ce sous score permet de noter la capacité et la volonté des gérants et sociétés de gestion à être en ligne avec la réglementation en vigueur. Plus l'équipe fait preuve de bonne volonté et met en œuvre les dispositifs réglementaires, meilleure sera la note. Cette note devra tenir compte de la taille de la société en termes de ressources humaines, d'encours et du panel de produits. Il serait disproportionné d'exiger le même niveau d'investissement en terme réglementaire ESG (SFDR, EU Taxonomy, etc, ...) à une très petite entreprise et à un groupe de plusieurs centaines de personnes qui possède un département spécifique pour ces problématiques.

4- Politique d'exclusion

Une politique d'exclusion commune avec le Groupe Monceau Assurances a été mise en place. Les informations portant sur les investissements en termes de SFDR sont communiquées sur le site internet de la société.

Nous avons mis en place une politique d'exclusion portant sur certaines activités en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel.

Critère d'exclusion	Sous-critère d'exclusion	Seuil
Comportements controversés	Opérations, approvisionnement : Principes UN Global Compact, Accords d'Oslo et Principes de l'OCDE	0%
Armes controversées	Mines anti personnelles, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques, phosphore blanc, uranium appauvri et armes nucléaires	0%
Huile de palme	Certifié RSPO, production	20%
Energies fossiles - Charbon	Extraction de charbon, Production d'énergie à base de charbon	25%
Energies fossiles - Sables Bitumineux	Production	25%
Energies fossiles - Forage Arctique	Production	25%
Pays	Droits de l'homme, Gouvernance, Sanctions	0%



5- Evolution de la méthodologie

La méthodologie d'analyse et de suivi ESG a vocation à évoluer avec les réglementations en vigueur, les pratiques de marché, la disponibilité et la couverture des données en lien avec l'impact environnemental, sociétal et de gouvernance des entreprises et des fonds.

Le portefeuille a été analysé par Carbon4 car nous avons à cœur de faire évoluer notre impact en matière d'analyse et de suivi ESG.

Aucun plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance n'a été mis en place par Monceau Asset Management en date du 30/06/2023.



RAPPORT SUR L'ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE CLIMAT



MONCEAU MARCHÉ MONÉTAIRE

Fonds sous délégation de gestion auprès de Palatine AM

Rapport septembre 2023

Exercice 2023



I. Informations sur la stratégie d'alignement avec des objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Soucieux de l'impact environnemental des sociétés détenues et de l'horizon d'investissement long terme, la SICAV Monceau Marché Monétaire intègre plusieurs indicateurs permettant d'apprécier le changement climatique dans sa stratégie de gestion afin de favoriser une économie bas-carbone et de réduire les risques de transition climatique :

- **Intégration ESG** : Une note ESG est calculée pour chaque émetteur présent dans le portefeuille sur 6 critères dont ceux sur la protection de l'environnement et le changement climatique à travers en particulier : identification des impacts, existence de reporting environnementaux prenant en compte le suivi des procédures et les améliorations apportées, certification ISO 14001, éco-conception des produits, impacts liés aux cycles de vie des produits et services, bilan carbone, maîtrise des consommations d'énergies, maîtrise de la pollution locale, maîtrise des impacts sur l'eau et de sa consommation, exposition aux réglementations, gestion des déchets, analyse du cycle de vie, présence d'équipes dédiées, protection de la biodiversité.
- **Exclusions** : Diverses politiques d'exclusion sont également appliquées dans la gestion de la sicav Monceau Marché Monétaire afin de décarboner le portefeuille.
 - o Charbon thermique : Exclusion des valeurs qui ne respectent pas la politique charbon de la sicav. Elle s'interdit d'investir dans les entreprises qui développent de nouveaux projets charbon ou dont les activités sont fortement exposées au charbon. Elle exclut les entreprises minières et les producteurs d'électricités dont plus de 20% du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique. De plus, les sociétés minières qui extraient plus de 10MT de charbon thermique et les producteurs d'électricité dont plus de 5GWh sont produit à partir de charbon thermique sont également exclus.
 - o Pétrole et gaz : Exclusion des sociétés présentes sur la liste upstream de l'ONG Urgewald.
 - o Gestion des controverses : Une controverse est définie comme étant l'interpellation d'une entreprise par ses parties prenantes (employés, syndicats, ONG, régulateurs, clients, actionnaires, etc.). Le score de controverses mesure l'exposition de l'entreprise à des actualités négatives (procès, grèves, campagnes d'ONG, etc.), en prenant en compte les conséquences de ces actualités sur l'entreprise elle-même et sur ses parties prenantes, dans une logique de double matérialité. La note globale ESG de Moody's ESG Solutions intègre un malus lié à l'exposition de l'entreprise à des controverses ESG, il est plus ou moins pénalisant en fonction des thématiques impactées.
Les sociétés qui affichent des controverses graves et/ou répétées liées à la lutte contre le réchauffement climatique sont exclues du fonds.
- **Engagement** : Dans notre ambition de réduire les émissions carbone dans l'économie réelle, Palatine AM maintient un dialogue avec les émetteurs sur le respect de l'objectif de limitation du réchauffement climatique, la transition vers une économie bas carbone.



A. Objectif d’alignement à l’Accord de Paris

A ce jour, la sicav Monceau Marché Monétaire n’a pas encore établi de stratégie quantifiée d’alignement avec l’accord de Paris et n’a donc pas de cible de réduction des émissions de GES à horizon 2030.

Une mesure des émissions de GES et de la trajectoire climat a été réalisée. Cela constitue une base de réflexion pour déterminer une trajectoire de réduction des émissions de GES soutenable pour la sicav.

Objectifs court terme – 2024

- Faire monter en compétences les gérants-analystes financiers sur l’ESG à travers la formation CFA ESG Investing.
- Améliorer la couverture des données carbone pour couvrir au moins 90% des émetteurs.
- Renforcer l’engagement sur la transparence en matière de données carbone, notamment auprès des petites valeurs.
- Renforcer l’engagement sur les plans de transition

Objectifs moyen terme – 2025 / 2030

- Mettre à disposition des gérants les trajectoires de température des positions du portefeuille.
- Exclure des investissements les sociétés ayant des trajectoires de température supérieures à 3°C.
- Calculer la trajectoire de température de la sicav.

Objectifs de long terme – 2030 / 2050

- Investir uniquement dans des entreprises ayant défini une trajectoire d’alignement à l’Accord de Paris.
- Aligner le portefeuille de la sicav sur une trajectoire de température inférieure à 2°C

B. Méthodologie de mesure de l’alignement à l’Accord de Paris

La sicav évalue l’alignement de sa stratégie d’investissement avec l’Accord de Paris à l’aide de l’approche GDA de la méthodologie « Paris Alignment » du fournisseur de données Trucost (S&P). Cette méthodologie évalue l’alignement d’un émetteur aux objectifs de l’Accord de Paris qui vise à limiter le réchauffement climatique en-dessous de 2°C par rapport aux niveaux de température de l’époque préindustrielle. Au regard de données historiques, cette approche permet non seulement de dresser un état sur l’alignement actuel de l’entreprise au regard de ses émissions GES passées, mais elle permet aussi de présenter une démarche d’évaluation de la transition à partir de données prospectives qui examinent l’adéquation des réductions d’émissions GES au fil du temps pour répondre à un Budget carbone 2°C. En d’autres termes, cette méthodologie permet, année par année, d’identifier l’ampleur des réductions d’émissions GES à réaliser d’ici 2030 pour atteindre les objectifs de l’Accord de Paris : en comparant les émissions GES totales du portefeuille (réelles ou estimées) de 2012 à 2030 par rapport au nombre maximum d’émissions GES pour être aligné aux Accords de Paris, sont calculées les émissions GES que le portefeuille émet en excès ou en-dessous de sa trajectoire d’alignement. Un résultat négatif signifie donc que le portefeuille est aligné sur le scénario, alors que, à l’inverse, un résultat positif fait



ressortir un excédent d'émissions GES. Sur la base de ce résultat, cette méthodologie permet de définir la « température du portefeuille » : >1,5°C, 1,75°C et 1,5-2°C pour les résultats négatifs, et plusieurs intervalles de 2 à 5°C pour les résultats positifs.

Les données d'émissions GES sont exprimées, par émetteur, en équivalent tonnes de CO₂. Ces données sont sectorisées (classification GICS) et pour certains émetteurs elles sont modélisées/extrapolées.

Cette méthodologie d'alignement aux Accords de Paris s'inscrit dans une méthodologie générale qui vise à 1/ limiter les investissements dans les acteurs peu vertueux, 2/ accompagner les acteurs soucieux de se transformer et 3/ investir dans les acteurs de l'économie de la transition. Cette stratégie de gestion se compose, outre l'évaluation de l'alignement aux Accords de Paris, du suivi d'indicateurs carbone (émission, empreinte et intensité), de l'encadrement des activités de financement et d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux (charbon, pétrole et gaz) et sociaux au travers de politiques sectorielles et du suivi des controverses (pouvant aller jusqu'à l'exclusion).

La sicav évalue l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris sur tous les actifs hors liquidité, produits dérivés, OPC, ETF et actifs non-couverts par les fournisseurs de données extra-financières.

C. Quantification des résultats

D'après la méthodologie de Trucost, les positions du portefeuille au 30/09/2023 étaient alignées sur une trajectoire >3°C. Le dépassement de la trajectoire 2°C, néfaste pour la planète, s'explique essentiellement par la présence en portefeuille de plusieurs titres émis par la société VICAT. Cette société familiale, spécialisée dans le ciment qui est le troisième émetteur de CO₂ dans le monde, s'emploie à mettre en place des solutions pour réduire son impact environnemental. Nous avons engagé avec la société en mars 2023. L'entreprise a comme but ultime de tomber à zéro émission carbone en commençant par décarboner les 50 sites les plus polluants de France. La société semble crédible dans son ambition d'accélérer sa décarbonation avec l'appui de l'Etat.

D. Rôle et usage de l'évaluation de l'alignement à l'Accord de Paris

L'évaluation de l'alignement de la sicav Monceau Marché Monétaire à l'Accord de Paris permet de juger de l'efficacité de la stratégie d'intégration du changement climatique dans la gestion de la sicav. Cette intégration se fait selon les principaux axes suivants :

- 1- Intégration des aspects climatiques dans l'analyse ESG : Les émissions carbone et les trajectoires de décarbonation des sociétés, utilisées dans l'évaluation de l'alignement du portefeuille à l'Accord de Paris, sont aussi considérées dans la notation ESG des entreprises.
- 2- Réduction des investissements dans des actifs fortement carbonés à travers une politique d'exclusion du charbon : Les sociétés minières, dont plus de 20% du chiffre d'affaires sont générés par l'extraction du charbon thermique, sont exclues de l'univers d'investissement de la sicav. De même, les producteurs d'électricité dont le mix de production d'électricité repose sur plus de 20% de charbon sont tenus hors du périmètre d'investissement. Ce critère d'exclusion relatif est complété par un seuil

4

MONCEAU Asset Management
65 Rue de Monceau
75008 Paris



d'exclusion absolu pour garantir des pratiques d'investissements responsables. Ainsi, les sociétés minières dont la production annuelle de charbon dépasse les 10M de tonnes et les producteurs d'énergie dont la production à base de charbon représente plus de 5GW sont exclus.

- 3- Réduction des investissements dans des actifs fortement carbonés à travers une politique d'exclusion des producteurs de pétrole et de gaz. Tous les producteurs présents sur la liste upstream d'Urgewald sont exclus.
- 4- Considération des risques liés au changement climatique dans la gestion et notamment du risque de transition. Ce risque porte sur les impacts financiers incertains (positifs et négatifs) qui résultent des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone. Ces effets pourraient être : augmentation potentielle des prix des émissions de gaz à effet de serre, renforcement des obligations de reporting, réglementation sur des produits ou services existants, modification des comportements des consommateurs, substitution de produits et services existants par des options moins émissives, investissement infructueux dans de nouvelles technologies, coûts initiaux de développement de nouvelles technologies bas-carbone, modification des préférences des consommateurs, stigmatisation d'un secteur, augmentation des commentaires négatifs des parties-prenantes...

E. Changement de stratégie lié à la stratégie d'alignement avec l'accord de Paris

La performance ESG des émetteurs a été prise en compte dans les décisions d'investissement.

La sicav applique désormais la politique d'exclusion du charbon. Elle s'applique à l'ensemble des actifs détenus en direct.

De plus, depuis avril 2023, la sicav applique la politique d'exclusion des producteurs de pétrole et de gaz. Cette politique exclut tous les producteurs de pétrole et gaz mentionnés dans la liste upstream de l'ONG Urgewald. Elle regroupe les producteurs responsable de plus de 90% de la production mondiale d'hydrocarbures.

F. Actions de suivi

Le suivi des indicateurs climatiques a été fait au cours de l'exercice 2022/2023 :

Indicateur	31/12/2022		31/03/2023		30/06/2023		30/09/2023		Moyenne périodes	
	Sicav	Indice	Sicav	Indice	Sicav	Indice	Sicav	Indice	Sicav	Indice
Note ESG (/20)	11,18	10,82	10,95	10,83	11,01	10,96	11,08	11,02	11,06	10,91
Empreinte carbone - Scope 1&2 (en TeCO2)	252,60	67,28	449,5	62,84	295,00	70,52	335,19	66,06	333,07	66,68
Contribution ODD6 (de -1 à +1)	0,19	0,23	0,22	0,23	0,32	0,25	0,32	0,24	0,26	0,24
Contribution ODD7 (de -1 à +1)	0,37	0,24	0,38	0,24	0,4	0,25	0,41	0,25	0,39	0,25
Contribution ODD12 (de -1 à +1)	0,31	0,30	0,36	0,30	0,39	0,32	0,40	0,31	0,37	0,31
Contribution ODD13 (de -1 à +1)	0,33	0,27	0,32	0,27	0,39	0,29	0,41	0,30	0,36	0,28

Les contributions aux objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations unies sont mesurées pour les thématiques les plus en lien avec l'environnement :



- ODD6 = Eau propre et assainissement
- ODD7 = Energies propres et d'un coût abordable
- ODD12 = Consommation et production responsables
- ODD 13 = Mesure de lutte contre le réchauffement climatique

G. Fréquence de l'évaluation

Une évaluation continue est disponible dans l'outil PMS de Palatine AM, « Tracker », et un reporting trimestriel est produit depuis juin 2023.

II. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

A. Respect des objectifs de la convention sur la biodiversité (1992)

Au 30/09/2023, la sicav ne dispose pas encore d'une stratégie de réduction de sa pression sur la biodiversité avec un objectif chiffré à horizon 2030. La volonté de Palatine AM est de publier cette stratégie dans un délai le plus court possible sans qu'il nuise à la réflexion nécessaire pour déterminer une stratégie à la fois ambitieuse et cohérente avec les contraintes d'investissement existantes. L'objectif est de parvenir à mesurer l'avancement de la sicav sur les objectifs définis par la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992.

Pour rappel, les 3 principaux objectifs définis par cette convention sont :

- La conservation de la biodiversité
- L'utilisation durable de ses composants
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles qui y sont associées.

B. Contribution à la réduction des principales pressions sur la biodiversité

Monceau Marché Monétaire n'est actuellement pas en mesure d'évaluer ses contributions à la réduction des principales pressions sur la biodiversité. La sicav a cependant défini des objectifs à court, moyen et long termes pour progressivement mieux piloter et réduire son impact sur la biodiversité.

Les objectifs à court terme sont orientés sur le déploiement d'un système de mesure de l'impact des investissements de la sicav sur la biodiversité d'une qualité suffisante pour pouvoir être utilisé comme outil de pilotage des stratégies de gestion.

Dans un horizon de temps plus long, la sicav s'est fixée comme ambition de définir des objectifs de réduction de ses pressions sur la biodiversité pour tendre vers le niveau de pression le plus faible possible.



Objectifs de court terme

- Signer un contrat de long terme avec un fournisseur de données spécialisées sur la biodiversité pour mesurer l'alignement de la stratégie avec les objectifs internationaux de réduction de la pression sur la biodiversité.
- Nouer un partenariat avec une coalition d'investisseurs pour promouvoir une meilleure transparence sur les indicateurs de biodiversité et une plus grande intégration de ces derniers au sein des processus de prise de décisions financières.
- Intégrer davantage la biodiversité dans les processus d'analyse interne.
- Engager les entreprises détenues en portefeuille sur la thématique de l'eau.

Objectifs de moyen terme

- Intégration contraignante des pressions sur la biodiversité dans les décisions d'investissement.
- Poursuivre l'engagement auprès des sociétés investies pour les pousser à améliorer leurs pratiques. L'objectif est d'avoir plus d'informations sur l'exposition aux zones de biodiversité sensibles des entreprises, leurs impacts sur la biodiversité, leurs dépendances à la biodiversité et les mesures qu'elles mettent en place.
- Mener des actions de sensibilisation sur les sujets de biodiversité auprès des parties prenantes de la sicav.
- Définir une trajectoire de réduction des pressions exercées par nos investissements sur la biodiversité.

Objectifs de long terme

- Investir uniquement dans des sociétés dont les pressions sur la biodiversité sont faibles ou neutres ou ayant une trajectoire d'alignement à des stratégies de gestion de la biodiversité ambitieuses.

C. Mesure de l'empreinte sur la biodiversité

Bien que la sicav ne dispose pas encore d'outil de mesure de son impact sur la biodiversité pour mesurer son alignement avec les objectifs internationaux de réduction des pressions sur la biodiversité, un coût environnemental de ses investissements est calculé.

Ce coût environnemental chiffre notamment l'impact exercé par les activités des entreprises investies sur la biodiversité au travers des indicateurs suivants :

- Les émissions de GES
- L'usage de l'eau
- La production de déchets
- La pollution de l'eau et des sols
- La production de polluants atmosphériques
- L'usage de ressources naturelles

Les données liées à ce coût sont fournies par Trucost (S&P).



Le coût environnemental est exprimé par rapport à l'intensité des revenus du portefeuille, il est calculé à l'aide des coûts environnementaux absolus répartis et des revenus répartis, à la date d'analyse.

L'empreinte environnementale a été mesurée au 30/09/2023 : elle était de 27,71.

La méthode de Monceau Marché Monétaire s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue.

III. Démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

A. Identification, évaluation et priorisation des risques ESG

Identification

Consciente de l'urgence climatique et du besoin de réduire l'exposition de ses actifs aux différents risques climatiques, Monceau Marché Monétaire a mis en place une politique d'investissement responsable. L'objectif est de protéger les actifs dont elle a la gestion de ces risques climatiques potentiels mais aussi de participer au financement d'une société plus durable pour bénéficier des opportunités liées au changement climatique.

Evaluation

L'évaluation des risques ESG se fait par le biais de 2 processus, la notation ESG et le suivi des controverses. La notation ESG des entreprises permet d'exclure celles dont la notation ESG fait apparaître un risque extra-financier significatif. Le suivi des controverses permet d'exclure les sociétés ayant fait l'objet de controverses majeures au cours des derniers mois ou étant à risque élevé de controverse.

1- Notation ESG

La méthodologie de notation ESG du portefeuille s'appuie sur les données et les ratings de l'agence de notation extra-financière Moody's, et en complément sur une analyse interne pour les valeurs non suivies par l'agence de notation. Cela concerne aujourd'hui essentiellement des petites et moyennes capitalisations et des entreprises non cotées.

- **La politique sociale de l'entreprise** : respect du droit du travail ; gestion des carrières et des retraites ; plans de formation ; gestion des restructurations ; promotion du dialogue social ; santé et sécurité de l'emploi ; actionnariat salarié ; publication d'indicateurs sociaux ; gestion des sous-traitants.
- **Protection de l'Environnement** : identification des impacts ; existence de reporting environnementaux prenant en compte le suivi des procédures et les améliorations apportées ; certification ISO 14001 ; éco-conception des produits ; impacts liés aux cycles de vie des produits et services ; bilan carbone ; maîtrise des consommations d'énergies ; maîtrise de la pollution locale ; maîtrise des impacts sur l'eau et de sa consommation ; exposition aux réglementations ; gestion des déchets ; analyse du cycle de vie ; présence d'équipes dédiées ; protection de la biodiversité.



- **Les relations client-fournisseur** : lutte contre la corruption ; gestion des contrats ; sécurité des produits ou des services ; rappels ou interdictions de produits ; relations durables et engagement avec les clients et les fournisseurs ; respect du droit de la concurrence ; image de qualité et de fiabilité.
- **La politique managériale de l'entreprise** : composition des Conseils d'administration ou de surveillance ; niveaux de transparence ; mécanismes de contrôle et d'audit ; droits des actionnaires ; structure du capital.
- **Les relations avec la société civile** : promotion du développement économique et social du territoire d'implantation ou autre ; impact sociétal des produits et services ; actions caritatives, humanitaires, sanitaires.
- **Droits humains** : respect des droits humains, des normes de l'Organisation Internationale du Travail ; absence de discrimination, de travail forcé ou des enfants.

Les modifications du processus d'analyse ESG ont lieu si nécessaire. Les analyses ESG sont revues en moyenne tous les 12 mois sauf cas de force majeure (controverses, actualités, ...).

2- Suivi des controverses

Dans le cadre du processus continu de gestion des controverses, l'équipe ISR de Palatine AM, société en charge de la gestion du portefeuille de la sicav Monceau Marché Monétaire, effectue une veille continue afin d'identifier dans les plus brefs délais les entreprises qui se rendent coupables de violations des grandes conventions internationales sur l'environnement, le respect des droits humains (travail des enfants, esclavagisme, ...), l'éthique des affaires (corruption),...

La matérialité d'une controverse est fonction du degré d'importance de la controverse (porte-t-elle sur une entité isolée ou l'ensemble du groupe, montant de ou des amendes...), de son impact (coûts directs et indirects, ...), du risque de réputation qu'elle représente et du degré d'impact sur les parties prenantes qu'elle entraîne. L'attitude de la société face à la controverse et de son degré de transparence pour la traiter sont également considérés.

L'ensemble des entreprises qui a une controverse jugée matérielle est placé sur une liste de surveillance interne. Les entreprises dont les controverses ont des matérialités les plus élevées font l'objet d'une discussion en comité ISR. Selon les cas 2 décisions peuvent être prises : 1/ maintien de l'investissement avec renforcement des dispositifs d'engagement ou 2/ exclusion de la valeur et désinvestissement progressif dans les délais les plus brefs respectant l'intérêt des porteurs.

Les valeurs sont placées sur une liste d'exclusion en cas de violation sévère, avérée et répétée d'un des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE.

Les valeurs placées sur la liste de surveillance en sont retirées après un délai d'un an sans réactivation de la même controverse ou/et sans survenance d'une nouvelle controverse sur accord du comité ISR.



Les valeurs placées sur la liste d'engagement renforcé ou sur la liste d'exclusion peuvent en sortir uniquement par décision du comité ISR. La liste est fréquemment revue et discutée. Les valeurs qui sortent de ces 2 listes sont placées sur la liste de surveillance pendant une période d'un an minimum.

Priorisation

Dans le cadre de la gestion des risques ESG, ceux liés au réchauffement climatique ont été identifiés comme étant prioritaires. Ainsi, la sicav a la volonté d'aligner ses investissements sur une trajectoire bas-carbone. Cet alignement implique de sélectionner – à l'intérieur d'un secteur ou d'une catégorie d'actifs financiers – les valeurs qui ont commencé à mettre en œuvre des efforts de décarbonation croissants en lien avec leur secteur d'activité.

Pour se faire la sicav a mis en place une politique d'investissement ESG incluant plusieurs actions liées à la lutte contre le réchauffement climatique :

- Une politique d'exclusion du charbon : Monceau Marché Monétaire complète son engagement pour la lutte contre le réchauffement climatique avec une politique charbon stricte. Les sociétés minières dont plus de 20% du chiffre d'affaires sont générés par l'extraction du charbon thermique sont exclues de l'univers d'investissement du portefeuille. De même, les producteurs d'électricité dont le mix de production d'électricité repose sur plus de 20% de charbon sont tenus hors du périmètre d'investissement. Ce critère d'exclusion relatif est complété par un seuil d'exclusion absolu pour garantir des pratiques d'investissement responsables. Ainsi, les sociétés minières dont la production annuelle de charbon dépasse les 10M tonnes et les producteurs d'énergie dont la production à base de charbon représente plus de 5GW sont exclus.
- Une politique d'exclusion des producteurs de pétrole et gaz : Exclusion de tous les producteurs présents sur la liste upstream de l'ONG Urgewald. Cette liste regroupe les producteurs d'hydrocarbure conventionnels et non-conventionnels responsables de 90% de la production mondiale.
- L'intégration des critères ESG sur l'ensemble de ses actifs sous gestion s'accompagne d'une sensibilisation et d'une formation du gérant du portefeuille aux problématiques ESG.
- Une politique d'engagement : Dialogue avec les sociétés pour les engager sur les sujets ESG. L'objectif est de les inciter à plus de transparence et les pousser à améliorer leurs politiques RSE.

1. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES

La sicav reconnaît 4 catégories de risques climatiques majeurs :

- les risques climatiques physiques : Risques financiers incertains qui résulteraient des effets du changement climatique sur les actifs physiques (modification des températures moyennes et régimes de précipitations, augmentation de la fréquence et de la sévérité des événements climatiques extrêmes...).



- **Les risque de dépendance à la biodiversité** : Les pressions exercées sur la nature par l'activité humaine modifie les milieux et peuvent créer des risques pour les entreprises (baisse de la fertilité des sols, disparition des abeilles pollinisatrices, disparition d'une espèce végétale ou animale ...).
- **les risques de transition** : ce sont les impacts financiers incertains (positifs et négatifs) qui résultent des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone : augmentation potentielle des prix des émissions de gaz à effet de serre, renforcement des obligations de reporting, réglementation sur des produits ou services existants, modification des comportements des consommateurs, substitution de produits et services existants par des options moins émissives, investissement infructueux dans de nouvelles technologies, coûts initiaux de développement de nouvelles technologies bas-carbone, modification des préférences des consommateurs, stigmatisation d'un secteur, augmentation des commentaires négatifs des parties-prenantes...
- **les risques de responsabilité** : ce sont les impacts financiers incertains résultant d'éventuelles poursuites en justice pour avoir contribué au changement climatique ou pour ne pas avoir suffisamment pris en compte les risques climatiques.

Type de risque	Facteurs de risque associés	Caractéristiques					Zones géographiques concernées	Secteurs économiques concernés
		Temporalité	Exogène ou endogène	Occurrence	Intensité	Horizon		
Risques physiques	Changements climatiques entraînant des coûts d'assurance plus élevés, une augmentation des coûts d'exploitation et de maintenance, un endommagement ou une réduction de l'efficacité des actifs physiques et/ou des infrastructures, une interruption des chaînes d'approvisionnement en amont et en aval, des impacts sur la santé et la productivité des travailleurs, des dépenses d'exploitation et d'investissement supplémentaires.	Emergent	Exogène	Continue (température, niveau de la mer) et ponctuelle (événements climatiques extrêmes)	Moyen et Haute	Moyen terme	Mondial (concerne toutes les zones géographiques des actifs investis)	Tous (concerne tous les secteurs économiques des actifs investis)
Risque de dépense à la biodiversité	Choix d'investissement (zone, secteurs, entreprise), politique publique, comportement des consommateurs, et réchauffement climatique.	Emergent	Exogène et endogène	Continue	Haute	Long terme	Mondial (concerne toutes les zones géographiques des actifs investis)	Matériaux, Industrie, consommation courante, alimentation, santé, services aux collectivités.
Risques de transition	Modification du comportement des consommateurs, renforcement des obligations réglementaires (sortie des véhicules thermiques, la production d'électricité à base de charbon,...) et reporting, augmentation du coût des matières premières, investissement dans des actifs à risque, investissement infructueux dans de nouvelles technologies,...	Emergent	Exogène et endogène	Continue	Haute	Long terme	Europe +++ (comportement des consommateurs, réglementation européenne) Mondial + (épuiement des réserves, sommets internationaux,...)	Principalement : Energie, Automobile & Transport, Services aux collectivités, Alimentation, Biens de consommation courantes et distribution (plastique, froid), Immobilier, Exploitation minière
Risques de contentieux ou de responsabilité liés aux facteurs environnementaux	Réputation : suspicion de greenwashing (ONG, média) Financier : multiplication des recours en justice	Actuel	Exogène (suspicion de greenwashing) et endogène (politique d'investissement)	Ponctuel	Moyen	Court terme	Mondial (concerne toutes les zones géographiques des actifs investis)	Tous (concerne tous les secteurs économiques des actifs investis)



2. FREQUENCE DE LA REVUE DU CADRE DE GESTION DES RISQUES

Le cadre de la gestion des risques est revu annuellement.

3. PLAN D'ACTION POUR LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES ESG

Pour chaque risque de durabilité identifié, Palatine AM a mis en place des politiques afin de les prendre en compte dans les décisions d'investissement de la sicav :

Risque	Plan d'action
Risque physique	Mise en place d'une mesure de l'exposition à ce risque pour mieux l'appréhender. Engagement des sociétés détenues sur ces problématiques (eau, biodiversité, réduction des émissions ...)
Risque de dépendance à la biodiversité	Objectif de progression à court terme par l'intégration de données sur la biodiversité dans le processus de gestion.
Risque de transition	Adoption de politique d'exclusion des actifs les plus à risques (charbon, pétrole et gaz).
Risque de responsabilité	Respect des obligations réglementaires des zones les plus exigeantes en matière de finance durable (Europe et France)

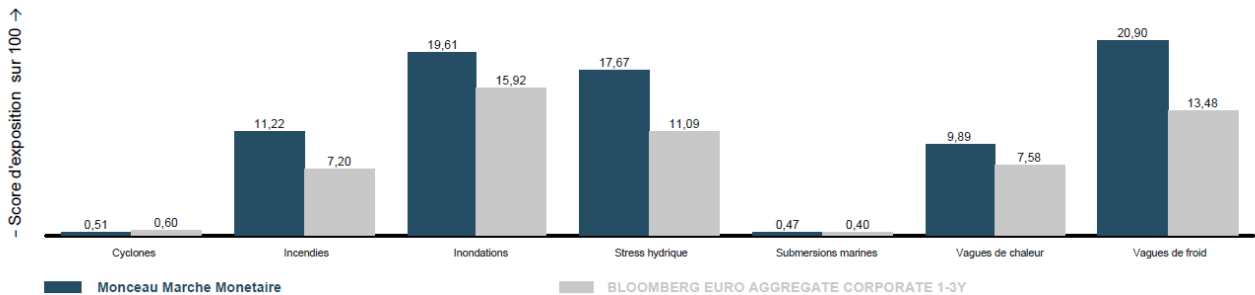
4. ESTIMATION QUANTITATIVE DE L'IMPACT DES RISQUES ESG

Risque physique

Pour mesurer l'exposition des investissements aux risques physiques de la sicav, un score d'exposition aux incendies, aux vagues de chaleur ou de froid extrême, aux stress hydriques, aux inondations, à l'élévation du niveau de la mer, ou aux ouragans à été calculé à partir de données fournies par Trucost. Les scores d'exposition mesurés sur 100 des actifs de Monceau Marché Monétaire pour chacun de ces risques sont les suivants :



RISQUES PHYSIQUES : PRÉVISIONS À HORIZON 2050



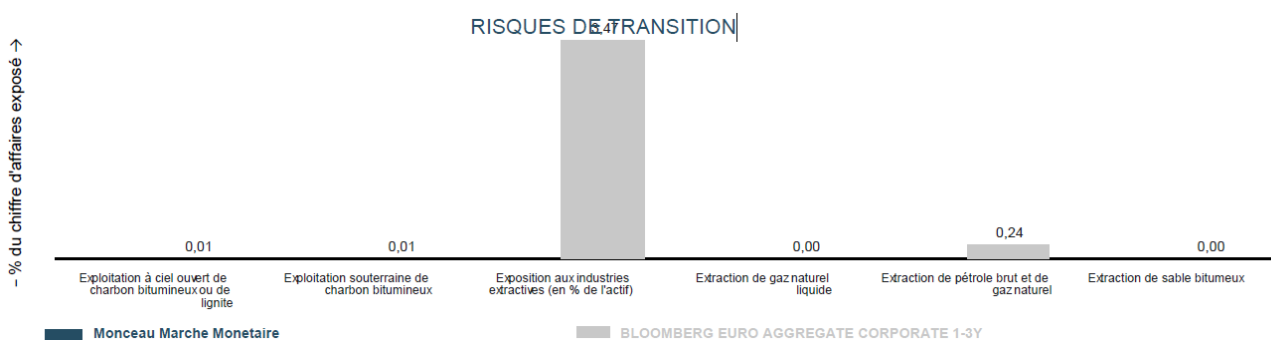
La méthodologie de mesure des risques physiques présentée ci-dessus s’appuie sur des données prospectives. Pour La sicav Monceau Marché Monétaire, il a été fait le choix de présenter les risques à horizon 2050 pour le scénario de réchauffement climatique le plus important. Ce choix de l’horizon correspond à celui de la plupart des engagements des entreprises comme des états qui est à échéance 2050. De plus, le niveau de risque le plus important a été retenu sur la base des études menées par le GIEC, selon lesquelles le rythme de réchauffement actuel laisse présager un dépassement du seuil des 2°C de réchauffement entre 2023 et 2040.

Risque de dépendance à la biodiversité

Ce risque a été identifié pour la sicav Monceau Marché Monétaire et sa mesure est en cours de réflexion. Elle sera publiée dans les meilleurs délais possibles.

Risque de transition

La mesure de l’exposition de Monceau Marché Monétaire aux risques de transition est effectuée à partir du pourcentage d’entreprises, pondéré par leur poids dans le portefeuille, qui ont une part de leur chiffre d’affaires dans un ou plusieurs des secteurs suivants : exploitation souterraine ou à ciel ouvert de charbon bitumineux, extraction de pétrole brut, de pétrole, de gaz naturel, de sable bitumineux, de gaz naturel liquide, forage de puits de pétrole ou de gaz et toutes autres activités de soutien aux opérations pétrolières et gazières. Les pourcentages d’exposition des investissements aux actifs les plus exposés au risque de transition sont les suivants :



Risque de responsabilité

Monceau Marché Monétaire intègre les critères ESG dans 90% des émetteurs présents dans la sicav. Elle pilote donc son risque de responsabilité sur la quasi-totalité des actifs sous gestion.



5. EVOLUTION DES CHOIX METHODOLOGIQUES

Pas de changement méthodologique entre les exercices 2021/2022 et 2022/2023.